LE

NOUVEAU MONDE

JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE

RÉDIGÉ

PAR

LOUIS BLANC.

---

6 FR. PAR AN POUR PARIS. — PROVINCE : 7 FR.

Numéro 7. — 15 Janvier 1850.

PARIS,

BUREAU D'ABONNEMENT, 102, RUE RICHELIEU.

1850

AVIS.

Le général Gemeau ayant interdit le NOUVEAU MONDE dans toute la circonscription de la 6e division militaire, nous croyons devoir prévenir ceux de nos abonnés qui se trouvent dans les départements soumis à l'état de siége, que nous conserverons dans nos bureaux et tiendrons à leur disposition, jusqu'au retour de la situation légale, les numéros qui devaient leur être adressés, et dont il n'est pas utile de gratifier l'administration des postes.

(*N. des Ed.*)

DEUX GOUVERNEMENTS

DEVANT L'HISTOIRE.

Bientôt deux ans se seront écoulés depuis la Révolution de février, et voici que nous sommes sur le seuil d'une année nouvelle. Regardons en arrière et comparons.

Nous avions proclamé la République, après avoir toute notre vie souffert pour elle et combattu : eux, après avoir toujours combattu contre elle, ils l'ont acclamée par peur, la voyant victorieuse, et ne l'ont embrassée que pour l'étouffer.

Nous avions décrété le suffrage universel, solennelle reconnaissance de la souveraineté du peuple : eux, ils se sont armés contre le peuple lui-même du suffrage universel, de son inexpérience, de ses tâtonnements, des erreurs de son noviciat.

Nous avions abattu l'échafaud, en politique ; eux, en politique, ils ont dressé sur la place l'infamant poteau où se fixe la célébrité des assassins, et, au moment où j'écris ces lignes, le pilori ferait scandale, si, une fois déjà, le peuple ne l'avait enseveli sous des fleurs.

Nous avions décrété le droit au travail, changé des prisons en ateliers, jeté les bases de l'association fraternelle, conjuré par une intervention amiable et des paroles conciliantes le péril d'une lutte mortelle entre ouvriers et patrons ; eux, ils n'ont su que dissoudre brutalement, sans prévoyance, les trop fameux ateliers qu'avait établis un des leurs, égaré dans le gouvernement provisoire de la République, et ils ont ainsi exposé Paris à l'insurrection de la faim.

Nous, grâce à la modération magnanime du peuple, confiants dans la droiture des vrais républicains, nous n'avions eu besoin ni de soldats, ni de gendarmes, et nous n'avions eu à redouter ni troubles, ni agitations, ni tempêtes civiles : eux, ils ont eu le malheur d'avoir à contempler du haut de leur pouvoir les pavés de Paris jonchés de cadavres et inondés de sang.

Nous, le lendemain d'une Révolution profonde, au plus fort du bouillonnement des cœurs, quand le frémissement du combat durait encore, nous avions fait tomber toutes les haines, toutes les vengeances aux pieds d'un peuple, le plus généreux qui fut jamais : eux, ils ont épuisé les ressources de la répression, ils ont rempli nos villes d'hommes d'armes, ils ont ressuscité la juridiction des conseils de guerre, ils ont peuplé les pontons et les bagnes, ils ont inauguré le régime des déportations en masse, ils ont traîné à Bourges dans des voitures cellulaires des représentants du Peuple.

Nous n'avions pas opéré une seule arrestation, non, pas une seule : eux, ils ont mis seize départements en état de siége.

Quoique déchirés par la calomnie, nous avions respecté la liberté d'écrire jusqu'au scrupule, jusqu'à l'abnégation la plus complète de nous-mêmes : eux, ils ont suspendu les journaux, entassé procès sur procès

applaudi à la confiscation sous forme d'amende, et mis à la merci des gendarmes la pensée en voyage.

Nous avions aboli le cautionnement : eux, il l'ont rétabli; nous avions aboli le timbre : ils brûlent de le rétablir.

Nous avions placé l'indépendance des peuples sous la sauvegarde de l'honneur français : eux, ils ont fait bombarder Rome, et, sans être provoqués, ils sont allés anéantir une République, sœur cadette de la nôtre.

S'il nous avait été impossible de dominer, en deux mois, une crise, résultat inévitable de toute révolution et que les ennemis de la République s'étudiaient d'ailleurs à aggraver par l'enfouissement calculé des capitaux et l'exagération des alarmes, du moins n'avions-nous rien négligé pour rassurer les esprits contre la crainte d'un régime de troubles et de violences : eux, après deux années, ils ne sont parvenus ni à rétablir les affaires, ni à ranimer le crédit.

L'impôt des 45 centimes était une faute que la majorité du gouvernement provisoire avait seule commise; mais enfin c'était une faute, et désastreuse : eux, tout en la blâmant, ils en ont bénéficié, et au fardeau des 45 centimes ils ont ajouté, comme si la charge n'eût pas été assez lourde pour les campagnes, le rétablissement de l'impôt des boissons.

Veut-on conduire jusqu'au bout le parallèle? Qu'on se reporte à l'état de la France, après cette fête de la Fraternité, si touchante par le commun élan des ames, si imposante par l'unanimité du cri qu'on entendit alors s'échapper spontanément de toutes les lèvres, et qu'on songe à ce que le gouvernement de la réaction lègue aujourd'hui à l'année qui s'ouvre! Il lui lègue des impôts écrasants et des finances délabrées, 1 milliard 675 millions de crédits déjà votés et un découvert de 290 millions, les partis aux prises, un peuple que la misère ronge, une nationalité qu'une nouvelle coalition menace, le désespoir chez les uns, l'effroi chez les autres, le souvenir de deux années pleines de malheurs et la poignante incertitude du lendemain.

LES INSTITUTEURS PRIMAIRES.

Mort aux instituteurs primaires ! Que dans tous les villages, que dans toutes les chaumières on envoie bien vite éteindre tous les flambeaux. Mort aux instituteurs primaires ! Vive la nuit !

Voilà le cri sauvage que M. Thiers a eu le premier, je crois, la gloire de pousser et qu'ont répété, après lui, les Vandales de la réaction.

De là le projet de loi présenté par M. de Falloux.

Mais ce projet, si impatiemment attendu, le royalisme haletant ne le voyait pas revenir assez tôt du conseil d'Etat. Et, en attendant, les flambeaux que les instituteurs primaires ont allumé dans les campagnes continuaient de brûler !

De là le régime *provisoire* qui, bouleversant les attributions et faisant du ministre de l'intérieur le ministre de l'instruction publique, abandonne les instituteurs primaires au bon plaisir des préfets. Malheur à qui désormais enseignera le Socialisme ! La vérité est crime, et c'est le doigt du préfet qui va marquer au front les criminels.

Quelques mots sur cette question suprême : l'enseignement du peuple.

Ce que cette question avait d'importance et de grandeur, la Convention l'avait bien compris. On en peut juger par les dispositions contenues dans le rapport que, le 26 juin 1793, Lakanal présentait à la célèbre assemblée : « Tout citoyen pourra ouvrir des cours particuliers, mais il y aura auprès « du corps législatif une commission centrale chargée de veiller, sur « toute la face de la République, à l'uniformité de l'enseignement. — A « certains jours de l'année, les enfants et leur instituteur iront, sous la « conduite d'un magistrat, visiter les hôpitaux et les prisons. Ces jours-« là ils suppléeront dans leurs travaux domestiques les citoyens pauvres « qui seraient atteints d'infirmité ou de maladie. — L'instituteur portera, « dans l'exercice de ses fonctions et à toutes les fêtes nationales, une « médaille avec cette inscription : CELUI QUI INSTRUIT EST UN SECOND PÈRE. »

Malheureusement, la Convention ne put donner suite à ses grandes

vues, absorbée qu'elle fut par la double nécessité de sauver la Révolution et de dompter l'Europe des rois. Le rapport de Lakanal était lui-même très-incomplet, à ce point qu'on n'y disait rien sur le caractère obligatoire de l'instruction primaire et que le chiffre des appointements de l'instituteur y était laissé en blanc.

A l'Empire, ce qu'il fallut, avant tout, ce fut une pépinière de soldats ; à la Restauration ce qu'il fallut, avant tout, ce fut une pépinière de congréganistes : de 1833 seulement date l'impulsion imprimée à l'instruction primaire. On devine que je veux parler de la loi qui, à cette époque, fut présentée par M. Guizot et adoptée par les deux chambres.

Cette loi portait :

Que l'instruction primaire comprendrait des écoles élémentaires et des écoles supérieures ;

Que, dans les premières, on enseignerait aux enfants des principes de religion et de morale, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures ;

Que, dans les secondes, on enseignerait les éléments de la géométrie, le dessin linéaire, l'arpentage, des principes de science physique et d'histoire naturelle, le chant, des éléments d'histoire et de géographie ;

Qu'indépendamment des écoles privées, toute commune serait tenue d'entretenir une école publique ;

Que l'école primaire publique serait placée sous la surveillance d'un comité local et d'un comité d'arrondissement ;

Qu'on y admettrait gratuitement les enfants désignés par les conseils municipaux comme incapables de payer la rétribution ;

Que l'instituteur aurait pour minimum d'appointements : dans les écoles élémentaires deux cents francs par an, et dans les écoles supérieures quatre cents, plus une rétribution mensuelle déterminée par le conseil municipal.

Ce ne furent qu'acclamations. Enfin le peuple allait être instruit ! L'admiration eût été moins prompte à se prodiguer, s'il se fût trouvé alors dans les assemblées législatives des hommes capables de découvrir et de signaler tous les vices de cette loi, dont nous subissons encore aujourd'hui le joug. Ils étaient nombreux et graves.

1° La loi de 1833 ne déclarait en aucune façon l'enseignement *obligatoire*, et ne le rendait *gratuit* que d'une manière à la fois restreinte et dérisoire. Et cependant, l'éducation ne saurait être nationale qu'à la condition d'être une dette de la part de l'Etat, un devoir de la part du citoyen. Je n'ignore pas que, dans le déplorable régime où nous vivons, le travailleur pauvre étant réduit presque partout à regarder ses enfants comme un supplément de salaire, il y aurait cruauté à le priver de leurs

services, en vue de leur instruction ; je sais que rendre l'instruction obligatoire sans toucher à l'organisation du travail, est impossible. Mais cela même ne prouve-t-il pas l'urgence d'une rénovation profonde et complète? Quant à la gratuité de l'enseignement, la difficulté est bien moindre. Une seule objection est à écarter : la dépense ! Il y a trente-huit mille communes en France et les instituteurs primaires, convenablement rétribués, ne coûteraient pas moins de 40 millions à l'Etat. Mais d'abord, retranchons de ce chiffre celui des appointements payés aujourd'hui et celui de la rétribution scolaire imposée aux habitants des communes. Voilà déjà cette somme de 40 millions si effrayante considérablement réduite ! Et puis, qu'est-ce à dire ? Quand il s'agit d'organiser la destruction, d'entretenir *en temps de paix* quatre cent mille hommes sous les armes, de nourrir cette innombrable légion de fonctionnaires parasites que réclame la mise en action d'un système fiscal ruineux, absurde et oppressif, les millions n'ont plus que le poids d'un centime, si bien que nos hommes d'Etat rougiraient de marchander ; et quand il s'agit de préparer à la société un heureux lendemain, un avenir puissant, quand il il s'agit de tarir la source de la plupart des vices et des maux, quand il s'agit d'étouffer l'ignorance, on recule, on lésine, on crie à l'économie ! Eh ! grands financiers, puisqu'il vous faut des économies, économisez sur ce qui consomme et non sur ce qui produit ; économisez sur le système des impôts en le changeant, sur l'armée en la réduisant, sur l'administration en la réformant, sur l'ordre social en y substituant à la concurrence, qui tue la richesse, l'association, qui la féconde ; économisez sur le superflu et non sur le nécessaire ! La loi de 1833 n'établissait, ai-je dit, même dans les limites où elle la renfermait, qu'une gratuité dérisoire. Et, en effet, combien de parents qui, sans appartenir à la classe *reconnue indigente,* sont hors d'état de payer les mois d'école ! Qu'importe, d'ailleurs, qu'on ouvre à l'enfant du pauvre les portes de l'école, dans laquelle on ne fait qu'instruire, si son père a besoin pour le nourrir de l'envoyer à l'atelier, dans lequel on le paye? Je ne parle pas de ce qu'il y a de dangereux, de funeste, à rassembler sur les mêmes bancs, à un âge où sont si vives les impressions de l'orgueil et de l'envie, l'enfant qui réclame l'instruction comme un droit qu'il achète et l'enfant qui la reçoit comme une aumône qu'on lui fait !

2° La loi de 1833 méconnaissait le principe de la centralisation dans l'enseignement. En permettant au premier venu de tenir une école primaire et d'entrer en lutte avec l'école publique, sans autres conditions qu'un certificat de la mairie ; en consacrant l'antagonisme de l'enseignement clérical et de l'enseignement laïque, elle installait l'anarchie au point de départ de l'intelligence. Car, la concurrence illimitée des écoles,

c'est, dans un pays déchiré par les factions, le venin des discordes civiles inoculé aux générations nouvelles ; c'est un moyen sûr fourni aux partis rivaux de se continuer, de se perpétuer ; c'est le caprice individuel substitué à la prévoyance sociale ; c'est une spéculation substituée à un sacerdoce. La société se doit de ne pas abandonner sans défense un enfant à un homme, et comme instrument des progrès de l'esprit humain, la liberté de la presse est là, liberté qu'on ne saurait trop étendre, trop favoriser, trop respecter, trop déclarer inviolable.

3° Dans le programme de l'instruction primaire, la loi de 1833 avait oublié la connaissance des droits et des devoirs du citoyen : cette omission fut éloquemment signalée par M. Salverte, lors de la discussion ; mais ce fut bien en vain....

4° En n'assurant à des hommes appelés à une des plus hautes fonctions de l'État qu'une existence misérable et précaire, la loi de 1833 manquait, on pourrait dire, de respect à l'enseignement et tendait à fermer au mérite des routes qu'elle rendait à ce point difficiles. Quel horizon ouvrait-elle, d'ailleurs, aux instituteurs ruraux ? Isolés dans leurs bourgs, parqués dans leurs villages, n'appartenant à aucune association hiérarchique, où auraient-ils puisé l'excitation que donnent et l'esprit de corps et l'espoir de l'avancement ? Et quelle force avaient-ils à apporter dans leur lutte contre les Frères de l'école chrétienne, association compacte, persévérante et soutenue par toutes les puissances cachées du jésuitisme ?

Cette loi tant vantée de M. Guizot était donc d'une portée funeste. Aussi, quels en ont été les fruits ?

Il n'y a pas encore bien longtemps qu'un professeur au collége Louis-le-Grand publiait sur l'état des écoles primaires en France un rapport que j'ai eu occasion de citer ailleurs et qui contient des particularités navrantes. « Qu'une fabrique, y est-il dit, vienne à s'ouvrir : vous pouvez fermer l'école. » Fait déplorable que des investigations personnelles m'ont permis de constater ! Et c'est tout simple, hélas ! Quand le pauvre est appelé à se décider entre l'école et l'atelier, comment hésiterait-il ? Dans l'école, l'enfant reçoit des leçons ; dans l'atelier, il touche un salaire. Or, à qui la faute si, pour des créatures humaines faites, comme dit le catéchisme, à l'image de Dieu, tout se réduit à ceci : gagner son pain ? Il faut voir ce que les rapports officiels avouent ! Ici les enfants sont entassés dans des salles humides et malsaines ; là, ils sont relégués dans des écuries, où ils profitent pendant l'hiver de la chaleur que leur communique le bétail. Il est telle commune où le maître d'école est obligé de faire sa classe dans une salle qui lui sert à la fois de cuisine, de salle à

manger et de chambre à coucher. Et ces détails, je le répète, ce sont des *rapports officiels* qui les donnent.

Quant à la condition des instituteurs primaires, qu'imaginer de plus lamentable ? A combien de privations, de souffrances et, quelquefois, d'humiliations ne sont pas exposés ces hommes si dignes pourtant de la sollicitude de l'État et de l'affection reconnaissante des citoyens? Un instituteur primaire peut-il, quand il est chargé d'une nombreuse famille, vivre avec des appointements dont, chose ignominieuse dans un pays tel que le nôtre — un laquais à livrée ne se contenterait pas? Le voilà donc réduit à chercher, en dehors de sa profession, des travaux qui l'aident à soutenir son existence. Presque partout, la rétribution casuelle de l'instituteur est inexactement ou incomplétement payée : eh bien, malheur à lui s'il réclame ! Importun d'abord, il devient odieux, lorsqu'il insiste. Les mauvais payeurs se liguent, les parents grondent, les enfants désapprennent le respect, des cabales se forment, ces cabales qui, dans un village surtout, sont si redoutables! Que, pour échapper aux réclamations, que, pour désarmer les ressentiments, le pauvre instituteur consente à instruire au rabais, adieu la considération à laquelle il a droit! On le respectera d'autant moins qu'il se résignera à souffrir davantage.

Tout cela est indigne, tout cela est intolérable. Oui, Lakanal avait raison : CELUI QUI INSTRUIT EST UN SECOND PÈRE, et un état social où cette grande pensée n'est pas écrite en même temps dans la loi et dans le fait pèche évidemment par la base.

Cependant, qu'ont résolu nos hommes d'État? Il fallait améliorer, relever la condition de l'instituteur; et on parle d'en faire la pire des servitudes ! Il fallait une loi qui fît oublier celle de 1833; et on en prépare une qui la fera regretter ! Nous tombons de M. Guizot à M. de Falloux !

Il est là, sous mes yeux, ce projet de loi de M. de Falloux, cette œuvre, l'espoir du royalisme, et qui est déjà si tristement fameuse. Quel avenir elle promet à l'enseignement du peuple, grand Dieu !

Et d'abord, jamais l'arbitraire ministériel ne reçut une organisation si savante. Hommes et choses, tout serait soumis à l'omnipotence d'un conseil supérieur de l'instruction publique, soumis lui-même de la manière la plus absolue à la volonté du ministre. Ce conseil pèserait sur la France entière au moyen de quatre-vingt-six conseils académiques départementaux, lesquels à leur tour, au moyen d'inspecteurs flanqués de délégués cantonnaux, ne laisseraient rien, absolument rien, hors d'atteinte. C'est l'organisation de l'étouffement.

Oh ! certes, nous sommes loin, et nous le déclarions expressément tout

à l'heure, de vouloir qu'on livre l'enseignement du peuple au hasard des fantaisies individuelles ; qu'on en fasse une aventure. Mais entre la direction sociale et l'arbitraire ministériel, entre l'action de l'Etat et le despotisme de la bureaucratie, entre la volonté d'un peuple formulée par ses élus, et celle d'un pacha ne relevant que de ses passions ou de ses caprices, il y a un monde.

Or, suivant le projet Falloux, par qui et de quels éléments serait formé le conseil supérieur de l'instruction publique? Il se composerait de huit membres, formant une section permanente, et CHOISIS parmi les anciens membres du conseil de l'université, inspecteurs généraux, recteurs et professeurs des facultés ; de trois archevêques ou évêques nommés par leurs collègues ; d'un ministre du culte évangélique, nommé par les présidents des consistoires ; de trois magistrats de la cour de cassation nommés par leurs collègues ; de trois conseillers d'Etat, NOMMÉS PAR LE MINISTRE ; de trois membres de l'Institut, nommés par les cinq classes réunies ; de trois membres, CHOISIS PAR LE MINISTRE parmi les membres de l'enseignement libre (1). Hâtons-nous de remarquer que, d'après le projet, les membres de la section permanente seraient seuls nommés à vie ; que seuls ils recevraient un traitement ; qu'à eux seuls il appartiendrait de préparer les règlements dont le conseil n'aurait pas confié la rédaction à une commission spéciale ; qu'à eux serait réservée la solution de toute question relative, soit à la discipline du corps enseignant, soit aux droits et à l'avancement de ses membres, soit à la comptabilité et à l'administration des écoles. Pouvoir considérable, on le voit ! Et de qui le fait-on dépendre? du Peuple? de l'Assemblée nationale? de l'Etat, en un mot? Non : mais du pouvoir exécutif, du ministre.

Encore a-t-on soin de déclarer que les membres de la section permanente seront nommés à vie, afin que, si mettant à profit les circonstances, on les choisit royalistes, la direction de l'enseignement puisse, au moins leur vie durant, rester royaliste comme eux. De sorte que la société ici, c'est, non pas la représentation nationale, mais le pouvoir exécutif à tel moment donné de l'histoire ; et l'Etat enseignant s'appellera, par exemple, sous un régime républicain.... M. de Falloux, le légitimiste ! Que vous semble de cette ingénieuse combinaison ?

Peut-être demandera-t-on ce qu'un tel système fait de la liberté de l'enseignement, de cette liberté invoquée, depuis quelques années, avec tant d'ardeur par les légitimistes et le clergé ? Question naïve ! Est-ce que les légitimistes et le clergé ont jamais eu pour le principe de la liberté

(1) Projet de loi proposé à l'Assemblée législative, le 18 juin 1849, par M. de Falloux, ministre de l'instruction publique.

d'enseignement un amour platonique? Est-ce qu'ils l'ont jamais invoqué pour lui-même? Qu'on établisse le plus dévorant monopole, pourvu que ce soit à leur profit, ils applaudiront. Or, c'est à quoi M. de Falloux, dans son projet, n'a pas manqué de pourvoir de son mieux, en écartant des rênes de l'instruction publique la main de l'Assemblée nationale, et en assurant au clergé, dans le pouvoir qu'il s'agit de créer, la part du lion. Ainsi, sans parler de la place faite aux archevêques ou évêques dans le conseil supérieur d'abord, puis dans les quatre-vingt-six conseils départementaux, le projet contient deux articles qui ne sauraient être trop attentivement médités; les voici :

Art. 44. *Le maire est spécialement chargé de veiller à la salubrité et au* RÉGIME DISCIPLINAIRE des ÉCOLES.

Art. 45. *Le curé ou pasteur est spécialement chargé de surveiller l'enseignement religieux et la* DIRECTION MORALE de l'école (1).

C'est en deux mots, rien qu'en deux mots, tout l'enseignement livré au clergé.

Maintenant, ce clergé qu'on charge de la DIRECTION MORALE de nos écoles républicaines est-il républicain? La Révolution de février a-t-elle rompu la célèbre alliance entre le trône et l'autel? Est-ce l'Évangile du Christ, ou seulement l'Evangile des pères de l'Eglise qu'on prêche dans ce qu'on appelle la *chaire de vérité?* Et si, parmi les curés de campagne, il en est qui soient pénétrés de l'esprit du républicain Jésus, du socialiste fils de Marie, du sublime législateur qui naquit dans une étable, ne se trouvent-ils pas enlacés dans les liens d'une discipline qui répond ou de leur soumission ou de leur impuissance?

Aussi, qu'on ne cherche pas dans le programme de l'instruction primaire, tel que M. de Falloux l'a tracé, la *connaissance des droits et des devoirs du citoyen :* par quelle étrange inconséquence voudraient-ils qu'on apprît aux enfants la République, ceux qui forgent pour les pères le joug d'une royauté nouvelle?

Dirai-je ce que devient l'instituteur dans le projet de loi royaliste? Il est choisi par le conseil municipal, mais sur une liste composée par le conseil académique départemental, corps dont aucun instituteur primaire ne fait partie! Il est soumis à la dictature de délégués cantonaux, créatures de l'évêque qui, presque partout, aura la haute main dans le conseil académique. Relativement aux encouragements à donner, aux récompenses à décerner, rien; mais, en revanche, la moindre négligence est prévue, et sous le rapport des réprimandes à infliger, des interdictions à

(1) Projet de loi présenté à l'Assemblée législative, le 18 juin 1849, par M. de Falloux, ministre de l'instruction publique.

prononcer, des révocations à ordonner, le projet ne saurait être plus complet. Enfin, pour ce qui est du traitement, une somme de six cents francs formée comme le produit d'une quête, c'est-à-dire en partie par le conseil municipal, en partie par les parents, en partie par le budget, c'est tout ce qu'a pu la munificence du législateur !

En résumé le projet de loi Falloux ne consacre ni le principe de la liberté de l'enseignement ni celui de l'enseignement par l'État : c'est le monopole de la direction des esprits hypocritement livré aux jésuites.

Reste à savoir si l'Assemblée nationale se laissera égarer dans cette voie ; si on en viendra, selon le vœu de M. Thiers, à la *suppression des instituteurs primaires*. Mais le doute à cet égard est-il permis? La loi Parrieu qui, provisoirement, les met à la merci des préfets, ne crie-t-elle pas assez haut que leur perte est jurée? Eh bien, M. de Lamartine, êtes-vous content? Savez-vous quelque chose à ajouter au succès de vos récents anathèmes ? On leur fera bonne guerre, allez, à ces empoisonneurs de l'intelligence humaine que vous dénonciez naguère si bien, à ces apôtres maudits du Socialisme, à ces Catilina de village. Soyez heureux ! Mais non : voilà que votre victoire vous paraît trop complète et vous fait peur. « On dépasse le but, dites-vous, dans le dernier numéro du *Conseiller du Peuple* : cette loi est l'ÉTAT DE SIÉGE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ! » Le mot est juste, il est vif, il est frappant, mais il vient trop tard ! Puisque vous deviez ne pas vouloir d'un tel ÉTAT DE SIÉGE, il ne fallait pas y pousser par des emportements irréfléchis. Ah! Monsieur, qu'avez-vous fait ?

Mais quoi ! si les royalistes s'imaginent avoir trouvé le secret d'étouffer la propagande socialiste, ils sont atteints d'une triple cécité. La persécution organisée contre les instituteurs primaires, pour peu qu'on ose aller jusque-là, ne fera qu'ajouter à leur puissance. Destitués, ils en deviendront plus chers au paysan. C'est un *partisan* qu'on leur donnera pour chaque *élève* qu'on leur aura enlevé. Sans compter que, s'il faut absolument créer un budget à la propagande socialiste, il y a en France trois millions de souscripteurs tout prêts ! Non, non : Vous n'arrêterez pas l'invincible marche du siècle ; il faut que vous en preniez votre parti. Vous avez poursuivi le Socialisme de ville en ville : il a gagné la campagne ! Vous le poursuiviez de village en village : il est dans l'air, oui, dans l'air que vous-mêmes vous respirez. Il n'a pas à vous fuir : il vous enveloppe : il n'a pas à vous fléchir : il vous domine !...

L'ÉTAT-ANARCHIE

DU CITOYEN PROUDHON.

Lorsque, voulant éclabousser de loin un honnête homme, quelque enfant mal élevé s'avise de frapper du pied dans le ruisseau, que fait l'honnête homme? Se détourne-t-il de son chemin? Non. Il laisse le malheureux se couvrir de boue pour en envoyer aux passants, et il va où ses affaires l'appellent.

Même ennoblie par le courage, toute injure me fait pitié ; mais je manque de mots pour exprimer le mépris que m'inspire toute injure irresponsable. Non, des grossièretés auxquelles une prison et un bras de mer assurent l'impunité ne sauraient m'émouvoir, et je renvoie à l'antichambre, son théâtre naturel, l'insolence qui n'a pas même le mérite d'un péril affronté !

Que le citoyen Proudhon continue donc son rôle; que, non content d'attaquer l'un après l'autre tous ceux qui ont combattu, tous ceux qui ont souffert pour la République et le Socialisme, il livre le Socialisme et la République aux huées des laquais : la cour applaudira, et si le Peuple se détourne de lui avec dégoût, le *Constitutionnel* le dédommagera en servant d'écho à ses attaques. Qu'il continue son rôle, et qu'il descende à comparer aux chevaliers du lustre, cet insulteur du Peuple, les prolétaires qui, au Luxembourg, représentèrent l'idée du travail avec tant de dignité. Pour que rien ne manque au martyre des travailleurs, il faut qu'ils aient contre eux, en même temps que les sergents de ville et la faim, les

lazzis de cet homme. Et vous, génies puissants par qui fut allumée cette flamme de la Révolution que le citoyen Proudhon n'a aperçue que « dans les chaufferettes des tricoteuses, » étranges *tyrans* qui fîtes consister votre *pouvoir* à vaincre et à mourir pour l'humanité, *rois* du comité de salut public dont le règne ne fut qu'une agonie sublime et féconde, terminée sur le trône...... de l'échafaud, vous que les calomniateurs des grandes choses et des grandes âmes avaient jusqu'ici respectés même en vous insultant, vous qui du moins n'aviez eu jusqu'ici à subir que de tragiques anathèmes, devenez la proie d'un bouffon, et recevez ce dernier outrage : un éclat de rire sur vos tombeaux!

S'il pouvait être de quelque intérêt pour le Peuple, dans les graves circonstances où nous sommes, qu'on discutât la valeur de cet homme sérieusement et à fond, il me serait facile de montrer qu'il n'a pas jusqu'ici produit une idée, pas une seule, et que chez lui l'indigence du fond n'est comparable qu'à l'effronterie de la forme; en témoignage des plagiats dont sa menteuse célébrité se compose, j'invoquerais Kant, Hégel, Feuerbach, Fourier, Saint-Simon, Brissot de Warville, Mazel; aux adorateurs ébahis de son infaillibilité, je rappelerais que, suivant ses propres déclarations, il a été tour à tour « protestant, papiste,... panthéiste, cartésien, éclectique, monarchique, aristocrate, constitutionnel et communiste ; » à ceux qui le croiraient versé dans l'économie politique je recommanderais l'étude de sa Banque du Peuple et l'examen de la manière vraiment déplorable dont il défend contre M. Bastiat la cause du crédit gratuit; devant ceux enfin qui le croiraient sur parole un dialecticien subtil, j'ouvrirais le livre où Marx l'abandonne tout nu à la risée des étudiants de Berlin.

Mais qu'importe cela? A un peuple en proie aux plus vives souffrances et plein de graves pensées, qu'importe une polémique où il serait en droit de ne voir qu'une misérable guerre de noms propres? Ah! il s'agit bien aujourd'hui de la valeur scientifique ou littéraire de tel ou tel homme! c'est de la chute de toutes les oppressions qu'il s'agit, c'est de la défaite définitive de ce tyran qu'on nomme la misère, c'est de l'abolition du prolétariat, c'est de la destinée du monde! Occupons-nous des choses sérieuses.

Dira-t-on que c'est une chose sérieuse que cette question de l'anarchie, si pompeusement soulevée? Mais d'abord, est-ce bien l'anarchie que veut le citoyen Proudhon, l'anarchie dans son audacieuse logique? Est-

ou bien sûr qu'après avoir tonné contre l'Etat, qu'après avoir injurié quiconque veut se servir de l'Etat comme du grand levier de la Révolution, qu'après avoir juré haine à toute espèce de gouvernement, le citoyen Proudhon saura être jusqu'au bout conséquent avec lui-même et nous assurera les bénéfices — s'il pouvait y en avoir — du monstrueux régime dont il appelle sur nous les dangers? Je cite textuellement :

« Il faut, pour qu'une nation se manifeste dans son unité, que cette nation soit centralisée dans sa religion, centralisée dans sa justice, centralisée dans sa force militaire, centralisée dans son agriculture, son industrie et son commerce, centralisée dans ses finances, centralisée, en un mot, dans toutes ses fonctions et facultés ; il faut que la centralisation s'effectue de bas en haut, de la circonférence au centre, et que toutes les fonctions soient indépendantes et se gouvernent chacune par elle-même.

« Groupez ensuite, par leurs sommités, ces administrations différentes : vous avez votre conseil des ministres, votre *pouvoir exécutif*, qui pourra très-bien alors se passer de conseil d'Etat.

« Elevez au-dessus de tout cela un grand jury, législature ou assemblée nationale, nommée directement par la totalité du pays, et chargée, non pas de nommer les ministres — ils tiennent leur investiture de leurs commettants spéciaux — mais de vérifier les comptes, de faire les lois, de fixer le budget, de juger les différends entre les administrations, le tout après avoir entendu les conclusions du ministère public, ou ministre de l'intérieur, auquel se réduira désormais tout le gouvernement : et vous avez une centralisation d'autant plus forte, que vous en multipliez davantage les foyers, une responsabilité d'autant plus réelle, que la séparation entre les pouvoirs sera plus tranchée : vous avez une constitution à la fois politique et sociale.

« Là le gouvernement, l'Etat, le pouvoir, quel que soit le nom que vous lui donniez, ramené à ses justes limites, qui sont, non de *légiférer* ni *d'exécuter*, pas même de *combattre* ou de *juger*, mais d'assister, comme ministère public, aux débats des tribunaux et aux discussions du parlement; de rappeler le sens des lois et d'en prévenir les contradictions; de surveiller, comme police, leur exécution, et de poursuivre les infractions : là, dis-je, le gouvernement n'est autre chose que le proviseur de la société, la sentinelle du peuple. »

(*Confessions d'un Révolutionnaire*, page 68.)

Voilà donc que ce terrible adversaire de l'Etat, de l'Etat en principe,

de l'Etat quel qu'il soit, vient ici nous parler de *centraliser* toutes choses, d'avoir une *représentation nationale*, un *pouvoir exécutif*, un ministère public, un *ministère de l'intérieur;* il ne dédaigne pas les *vérifications de comptes*, il admet un *budget*, il s'accommode fort de l'existence de *tribunaux*, il veut des *poursuites* contre tout infracteur des lois, horreur! il demande une *police*, et il va jusqu'à proposer un gouvernement, oui — le mot est de lui — un GOUVERNEMENT PROVISEUR!

Et c'est le même homme qui, dans le même livre, crie : Plus de gouvernement! Plus d'Etat! Comment! Cette merveilleuse nouveauté : l'anarchie, cette négation intrépide du pouvoir se réduit à la *centralisation séparée de toutes les fonctions et de toutes les facultés!* C'est en s'indignant contre les *révolutions par en haut*, qu'on s'en va *grouper les administrations par leurs sommités!* C'est quand on invoque un pouvoir chargé de *poursuivre les infractions*, qu'on ose accuser calomnieusement quiconque prononce le mot *Etat* de tenir en réserve contre le Peuple des charges de cavalerie! Et, contradiction sans exemple, querelle de mots sans dignité, c'est en vue du GOUVERNEMENT PROVISEUR qu'on dénonce aux ennemis de l'oppression le GOUVERNEMENT SERVITEUR!

Qu'on presse le citoyen Proudhon, qu'on lui demande d'exposer ses projets, de bien expliquer comment il entend qu'à l'avenir la société subsiste, et l'on verra que sa grande innovation revient à cette pitoyable vieillerie. — Je cite, et toujours textuellement, le *Catéchisme socialiste*, publié dans la *Voix du Peuple* du 29 octobre 1849. — « Election « par spécialité de fonctions, de travail ou d'intérêt. Agriculteurs, indus- « triels, commerçants, marins, savants, artistes, tous sont convoqués « dans chacune des branches de leur spécialité pour choisir parmi ceux « qui les composent les plus propres à en représenter les intérêts com- « muns. »

Voilà donc l'idéal du citoyen Proudhon!

Ce que nous voulons, nous, c'est le suffrage universel compact.

Ce qu'il veut, lui, c'est le suffrage universel morcelé.

Ce que nous proposons, nous, c'est une représentation nationale issue de l'élection de tous les citoyens votant comme membres d'une vaste famille.

Lui, ce qu'il propose, c'est une représentation nationale issue de l'élec-

tion des citoyens, divisés en corporations ayant chacune sa volonté propre et son but particulier.

Il part de la séparation des intérêts qu'il suppose éternelle.

Nous partons de leur solidarité, que les lois de l'histoire nous montrent certaine.

Dans la société de l'avenir, il voit une classe d'agriculteurs, une classe de commerçants, une classe de marins, une classe de savants, et toutes ces classes forcées d'avoir une représentation spéciale qui réponde à l'égoïsme de chacune d'elle.

Dans la société de l'avenir, nous voyons des citoyens travaillant par l'application de facultés diverses, par l'exercice de fonctions différentes, à l'œuvre fraternelle de leur commun bonheur.

Il règle d'avance les conditions de la guerre.

Nous tendons à l'harmonie.

Comme ces vainqueurs de Thermidor qu'il admire, il prêche, non plus au point de vue du territoire, mais, ce qui est bien autrement grave, au point de vue des fonctions... le fédéralisme.

Comme ce Robespierre qu'il insulte, nous sommes pour l'unité.

Qu'après cela, le citoyen Proudhon se vante d'être l'homme de l'anarchie, il en a certes le droit, en ce sens que le POUVOIR, tel qu'il l'entend, serait, effectivement un POUVOIR désordonné et qui porterait la guerre dans son propre sein. Mais que le citoyen Proudhon ne se pose pas en destructeur de l'État ; car, ce qu'il propose, c'est toujours l'État, seulement l'État avec l'antagonisme des forces, avec l'hostilité reconnue et réglée des intérêts, l'État avec le fédéralisme, l'État sans la solidarité, sans la fraternité, sans l'unité.

Convenons-en : c'était bien la peine, pour en venir là, de provoquer, d'insulter, de calomnier, de faire fumer l'encens aux pieds de Louis-Philippe, de sacrifier Saint-Just à Bourdon (de l'Oise), et de mettre le comité de salut public sur la même ligne que Louis XIV !

Il est vrai que, si l'on s'était contenté de dire tout simplement : « Voici notre manière d'entendre la Constitution future de l'État, » on aurait manqué son effet ; on n'aurait eu rien à opposer à la formule luxembourgeoise : *plus d'exploitation de l'homme par l'homme ;* on n'aurait point marqué comme un novateur sans frein ; on n'aurait pas ramené à soi l'attention d'un public engourdi. Il fallait donc frapper un

coup de tamtam. Des hommes de cœur avaient commencé en faveur du Peuple d'heureux efforts : il fallait... faire diversion.

Mais, grâce au ciel, le Peuple ne s'y est pas trompé. Quelque dangereux que pût être le mot ANARCHIE, lancé au milieu d'hommes que tous les genres d'oppression accablent et pour qui les divers gouvernements n'ont été jusqu'ici que des formes diverses de tyrannie, le Peuple, avec un bon sens admirable, a compris que nier le principe de l'État, au moment même où, par le suffrage universel, l'Etat allait se confondre avec le Peuple, c'était faire acte de contre-révolutionnaire.

Et maintenant, que dire de l'initiative qui nous a valu le scandale de cette polémique? Que dire de l'à-propos de cette incroyable agression? Quoi! les ennemis de la Révolution redoublent de violence; le Socialisme est assailli de toutes parts et d'attaques vraiment furieuses; inextinguible foyer des mâles ardeurs, des idées libératrices, la France démocratique n'est plus, aux yeux des rois, qu'un immense incendie allumé au centre du monde et qu'à tout prix, pour jamais, il faut éteindre; un nouveau manifeste de Brunswick est le secret, mal gardé, des chancelleries; l'Attila de la Hongrie s'apprêtant à réaliser ses menaces, bientôt peut-être nous entendrons le bruit du pas de ses armées.... Et c'est en ces heures solennelles, c'est en présence de la contre-révolution partout organisée, c'est quand il est si impérieusement commandé aux hommes de l'avenir de serrer leurs rangs, qu'on vient nous proposer la théorie de la désorganisation comme élément de force et l'injure comme élément d'union!

Assez, assez. Car, je sens que l'indignation me gagne, et l'indignation est faiblesse devant qui ne mérite que le dédain.

COURS

SUR

L'HISTOIRE DU SOCIALISME.

II.

INSTITUTIONS DE LYCURGUE. — LA FAMILLE.

Citoyens,

Dans la dernière séance je vous disais :

Que le Socialisme ne pouvait pas être tout à fait nouveau, précisément parce qu'il avait ses racines dans les profondeurs de la conscience, parce qu'il se composait d'idées essentielles à l'esprit de l'homme et conséquemment contemporaines de l'humanité même ;

Que les socialistes avaient des aïeux ;

Que, loin de le nier, ils s'en faisaient gloire ;

Qu'ils comptaient, en effet, au nombre de leurs ancêtres les plus nobles esprits et les plus grands cœurs qui aient, à chaque époque de l'histoire, honoré l'espèce humaine ;

Que de cette illustre, de cette immortelle famille furent un philosophe

surnommé le divin et un réformateur adoré comme un Dieu : Platon et Jésus !

Je vous faisais remarquer, en outre :

Que le Socialisme, ainsi que toute science, avait eu ses développements successifs et ses progrès ;

Que, dans les écrits de plusieurs de nos devanciers, beaucoup d'erreurs se trouvèrent mêlées à des vérités sublimes ;

Que la question était, en rejetant les premières, d'accepter les secondes, de les coordonner, d'en faire un harmonieux et imposant assemblage ;

Que là étaient justement la mission dévolue au dix-neuvième siècle, les titres de son originalité historique ;

Que, quant au résultat de cette mission, courageusement accomplie, il n'était pas douteux, le Socialisme étant devenu ce qu'il n'avait encore jamais été : la grande affaire du monde.

Ceci posé, remonter, à travers les âges connus, jusqu'au point de départ ; interroger, de siècle en siècle, les hommes de génie qui ont travaillé à la science du bonheur universel ; dire leurs combats contre le mensonge, leurs succès, leurs revers, les aventures glorieuses de leur pensée, et suivre une à une les idées qui forment cette immense chaîne d'or qu'on appelle la tradition socialiste, voilà ce que je vais essayer de faire, citoyens, encouragé par votre bienveillance et soutenu par vos sympathies.

Dans la solennelle revue que nous allons passer ensemble, le premier nom qui se présente — à la distance de près de trois mille ans — c'est celui de Lycurgue. Je dis Lycurgue, parce que de tous les réformateurs fameux, il est en effet le premier sur lequel l'histoire nous ait laissé des renseignements certains et précis. Car, en réalité, où commence la lignée des grands hommes ? Nul ne le sait. D'épaisses ténèbres couvrent l'enfance de la terre !

La vie de Lycurgue, telle que Plutarque nous l'a conservée, s'ouvre par une anecdote curieuse, et fort étrange assurément quand on songe au rôle que joua dans le monde le législateur de Sparte. On connaît le récit de Plutarque.

Lycurgue était frère de Polydectès, roi de Lacédémone. Celui-ci ayant été tué en voulant séparer des gens qui se battaient, Lycurgue lui succéda. Mais il se trouva qu'à la mort de son mari la femme de Polydectès était enceinte. On ne tarda pas à le savoir, et aussitôt Lycurgue déclara que la royauté appartiendrait à l'enfant, si c'était un fils. La veuve alors lui proposa secrètement de se faire avorter, s'il consentait à l'épouser. Quoique pénétré d'horreur, Lycurgue feignit de prêter l'oreille à cette propo-

sition. Seulement, il fit observer à sa belle-sœur qu'il n'était pas nécessaire qu'elle courût les dangers d'un avortement, et que, l'enfant une fois mis au monde, rien ne serait plus facile que de s'en défaire. Il entretint de la sorte cette femme jusqu'au terme de sa grossesse, et il ne la sut pas plus tôt en travail qu'il envoya vers elle des personnes sûres, avec mission de lui apporter l'enfant, si c'était un fils, quelle que fût l'affaire qui l'occupât en cet instant. Ce fut un fils qui naquit, et quand on l'alla porter à Lycurgue, il était en train de souper avec les magistrats. Il prit l'enfant dans ses bras, le montra aux assistants : « Spartiates, un roi vous est né ! » Et il le nomma Charilaüs, c'est-à-dire *joie du peuple*.

Ainsi, ce qui marque, au début, la carrière d'un des premiers législateurs, connus, de l'égalité, c'est un hommage rendu au principe de l'hérédité monarchique, c'est la reconnaissance du droit de commandement dans une petite créature vagissante et frêle, c'est la consécration de l'inégalité en ce qu'elle a de plus attentatoire à la dignité humaine !

Du reste, si, comme nous le verrons, Lycurgue émit, sur une partie de ce qui constitue le Socialisme moderne, des vues aussi neuves que profondes, il n'eut, sur beaucoup de choses essentielles, que des notions tantôt contradictoires, tantôt confuses et grossières.

Et d'abord, appelé à réformer l'État, non-seulement il maintint et l'esclavage et l'assujétissement de la race infortunée des Ilotes, mais il divisa la classe des citoyens libres en deux catégories bien distinctes, élevant dans la première les guerriers, auxquels furent réservés tous les bienfaits du régime de l'égalité, et rejetant dans la seconde les artisans, traités par lui comme des membres inférieurs de la cité-mère. Il en résulta que la paresse parut un titre de noblesse et fut mise au rang des vertus. Un Spartiate qui se trouvait à Athènes, un jour qu'on y rendait la justice, ayant entendu parler d'un homme condamné pour oisiveté : « Montrez-« moi, dit-il, cet homme qu'on punit d'avoir vécu en homme libre. » Tant Lycurgue avait rabaissé les arts mécaniques ! C'était fonder une aristocratie audacieuse et violente, c'était faire passer avant l'idée du travail, qui crée, l'idée de la guerre, qui souvent préserve, mais qui, plus souvent encore, détruit et ravage ; c'était superposer la mort à la vie.

Toute erreur a sa logique, logique funeste, inexorable. Dès que la guerre était l'idée dominante, former des guerriers devait naturellement devenir la préoccupation principale du législateur. Ce fut celle de Lycurgue. De là l'éducation commune, mais dure à l'excès et sauvage donnée aux enfants ; de là l'ordre barbare de jeter dans un gouffre voisin du mont Taygête quiconque, naissant chétif ou contrefait, ne promettait pas à l'État un vigoureux défenseur ; de là les réglements qui recommandaient aux jeunes Spartiates le vol heureux comme tour d'adresse, faisaient dégéné-

rer les exercices gymnastiques en luttes meurtrières, communiquaient à l'homme des instincts de bête fauve, en même temps que la force de mourir sous les verges sans pousser un soupir; de là enfin les lois qui ravalaient par l'oubli de la pudeur la condition des femmes et sapaient les bases de la famille.

Avant de poursuivre, avant de vous montrer jusqu'où Lycurgue, à cet égard, poussa l'égarement de ses pensées, permettez-moi, citoyens, d'appeler votre attention sur l'importance de la FAMILLE.

Ce qui caractérise le mieux l'espèce humaine, ce qui la distingue le plus complétement des espèces brutes, c'est la famille. Seule, l'espèce humaine peut avoir une histoire, parce que seule elle consiste dans une suite non interrompue de générations unies l'une à l'autre par l'affection et le souvenir. Entre la vie de famille et cet *état de société* qui, selon la remarquable définition d'Aristote, est, pour l'homme, le véritable *état de nature*, il y a des relations impossibles à méconnaître. Et toutefois, l'existence de la famille ne dépend d'aucune convention sociale. Nécessairement antérieure à toute autre association, que dis-je? antérieure à l'individu lui-même, la famille porte en soi sa raison d'être.

Mais si les institutions n'ont point à créer la famille, elles peuvent beaucoup pour la modifier et la corrompre. Or, malheur à toute société où se produit un résultat semblable! Car, quand la base d'un édifice est ébranlée, il faut s'attendre à voir crouler l'édifice.

Je rappelais dernièrement, dans le *Nouveau Monde*, de quelles formalités on avait eu soin d'entourer, à Rome, la célébration du mariage. Ces formalités, à la fois nobles et touchantes, la parure symbolique de la mariée, le culte de la chasteté rapproché par de communes invocations de celui de l'amour, ces beaux enfants parfumés d'essences à qui l'on donnait à porter les flambeaux de l'hymen, cette eau lustrale qu'on répandait sur le chemin de l'épouse en marche vers la maison de l'époux, les clefs offertes à la femme comme signe de la souveraineté domestique réservée à son sexe, tout cela trahissait dans le législateur l'intention de frapper les imaginations d'une manière durable et d'imprimer à la famille une sorte de caractère sacré. Malheureusement on n'avait eu que le patriciat en vue. Aux Romains des dernières tribus, aux esclaves, le mariage fut interdit, et il se trouva remplacé, pour les prolétaires, par une sorte de concubinage régulier. Aussi qu'arriva-t-il? Que la corruption, déposée au fond de la société, la traversa peu à peu, en remontant jusqu'à la surface. « La nature, a dit à ce sujet M. Bert dans un intéressant travail interrompu par sa mort, la nature, sacrifiée à la raison d'État, prit de cruelles revanches. La loi politique, faite pour propager les générations nobles,

avorta, et les familles privilégiées ne tardèrent pas à dégénérer ou à devenir stériles. C'est la loi romaine qui nous a légué ce bel axiome : « L'enfant suit la condition du père. » Mais l'histoire, démentant la loi, dit que le sang des pères se perdit faute de postérité ou s'avilit dans une postérité ignoble. Les héritiers des grands citoyens servirent sous des affranchis issus des esclaves de leurs ancêtres. » Et une fois sur cette pente fatale, la société romaine dut la descendre jusqu'au bout. Dans les familles nobles on en fut réduit, comme inspiration de l'orgueil héréditaire, à remplacer par des enfants adoptifs les enfants naturels....., lesquels vinrent à manquer. La famille des Scipion ne put perpétuer son nom qu'en le confiant au fils de Paul Émile, adopté par elle. Caton ne put se survivre qu'en prêtant sa femme. Bientôt, la République ayant fait place à l'empire, ce mouvement général de dissolution se précipita. Aux femmes qui, comme Lucrèce, se suicidaient par pudeur ; à celles qui, comme Véturie, aimaient mieux renier leurs enfants que Rome ; à celles qui, comme Cornélie, étaient dignes d'avoir porté dans leurs flancs des vengeurs du peuple, succédèrent des monstres d'impudicité et de débauche. Une fille des Césars fut citée, qui, la nuit, allait offrir aux passants, dans le Capitole, les bénéfices de sa prostitution impériale. On vit Messaline, aiguillonnant la volupté par le péril, profiter d'un court voyage de l'empereur Claude à Ostie, pour épouser en public son amant Silius. Tacite rapporte qu'Agrippine fut accusée d'avoir essayé sur son fils Néron le pouvoir des plus infâmes caresses. De toutes parts on courut au plaisir dégagé des charges qu'il entraîne. L'abus des adoptions devint plus fort que les lois faites pour en modérer le scandale. Les avortements se multiplièrent. La vieille race romaine, la race des conquérants du monde, disparut.

Si pour montrer combien étroit est le lien qui fait dépendre l'avenir des races nationales d'une constitution, plus ou moins forte, de la famille, d'autres exemples étaient nécessaires; l'histoire est là qui nous en fournirait en foule. D'où vient la dépopulation de la Turquie? D'où vient l'irréparable appauvrissement du sang turc? D'où vient que l'Orient a vu tant de races éphémères? Demandez-le aux lois, qui ont mal réglé la condition des femmes, faussé la famille, source des grands peuples, et donné des nations entières à dévorer à ce minotaure qu'on appelle la Polygamie.

Tout au contraire, partout où les femmes ont été honorées, partout où la famille a été saine, il y a eu des sociétés vivaces. Qu'on se rappelle ce que furent les quelques familles anglaises qui, dans la première moitié du XVII[e] siècle, émigrèrent en Amérique, et l'on s'expliquera le prodigieux accroissement de ce peuple des États-Unis, aujourd'hui un des plus puissants de la terre ! Il existe, dit l'ingénieux auteur du travail que j'ai déjà

cité (1), une nation qui, depuis dix-huit siècles, erre dispersée, sans patrie, sans gouvernement, sans loi politique, étrangère en tous lieux, partout haïe, méprisée, persécutée. Cette nation est pourtant devenue si nombreuse que la terre qu'elle occupa jadis serait aujourd'hui trop étroite pour la contenir. Savez-vous quelle puissance défend la nation juive contre les agents de dissolution dont elle est assaillie, maintient et fortifie, de siècle en siècle, le lien de son unité, perpétue de génération en génération ce type héréditaire que rien ne peut altérer ou diversifier chez les individus, ni les temps, ni les éléments, ni les mœurs, ni les lois, ni les idiomes dont elle affronte les influences? Savez-vous où est le foyer de la vie nationale chez les Juifs? Il est dans la famille, famille vénérable et sainte, qui a conservé la vertu de l'institution patriarcale et en a rejeté les vices. »

Si l'on se place à ce point de vue, qui est le véritable, pour juger les institutions de Lycurgue, nul doute qu'en certaines parties on ne les trouve extrêmement défectueuses et condamnables. Est-il rien de plus brutal, par exemple, rien de plus rebutant même que ces paroles du législateur lacédémonien, touchant le mariage, paroles rapportées avec complaisance par Plutarque. « On cherche pour les chiennes et les ju-
« ments les meilleurs chiens et les meilleurs étalons ; on les obtient des
« possesseurs à force de prières ou à prix d'argent ; et les femmes, on
« les met sous clef, on fait bonne garde autour d'elles, décidant qu'elles
« ne doivent faire des enfants que de leurs maris, fussent-ils imbéciles,
« décrépits, valétudinaires ? » Aussi ceux-là reçurent-ils le privilége d'avoir des enfants en commun qu'on en avait jugés dignes. Il fut loisible à un vieillard de prêter sa femme à un jeune homme afin d'en avoir des rejetons, et Lycurgue ne vit qu'un sujet de moquerie dans le mariage réduit à une société isolée, où l'on défendait les approches d'une femme comme celle d'une place de guerre.

Le point d'où Lycurgue était parti une fois connu, les causes de ce grossier matérialisme se devinent. Le but étant de donner à Sparte une constitution militaire aussi vigoureuse que possible, tout ce que le législateur demanda aux femmes, ce fut de mettre au jour des enfants propres à devenir de bons soldats. Voilà pourquoi il fut interdit aux filles de se marier dans un âge prématuré ; pourquoi elles furent soumises à une éducation virile ; pourquoi on les voulut de bonne heure paraissant nues dans la poussière du gymnase, s'exerçant à la course, lançant le disque ou le javelot, se mêlant aux luttes des jeunes gens, soit pour les encourager

(1) Lettre à messieurs les membres de l'Académie des sciences morales et politiques sur la condition des femmes.

par des acclamations, soit pour les exciter par des sarcasmes. Voilà aussi pourquoi une mère dut consentir, si elle avait eu le malheur d'avoir un enfant mal conformé, à ce qu'on l'allât précipiter dans les apothètes, gouffre consacré à cette abominable immolation.

Ainsi, pudeur de la vierge, retenue et dignité de l'épouse, tendresse de la mère, tout ce qui constitue la famille, disparut devant le désir systématique, effréné, d'assurer à Lacédémone des citoyens robustes.

Qu'on se transporte maintenant à cette époque de la chevalerie où le culte de la femme revêtit un caractère si puissant et si doux; qu'on se rappelle ce spiritualisme exalté, ce respect passionné pour la faiblesse, cette religion de l'âme, cette souveraineté reconnue à la grâce dans la pudeur qui dominèrent la férocité des mœurs féodales..., et que l'on compare! C'est qu'entre les deux époques, le socialiste par excellence avait paru, et le genre humain possédait un livre qu'il ne devait plus perdre : l'Évangile !

(*La suite au prochain numéro.*)



TRANSPORTATIONS EN ALGÉRIE.

LES COLONIES AGRICOLES.

—

Quand les révolutions sont faites, quand les réactions se déclarent, le premier soin des prétendus amis de l'ordre est de purger la société des agitateurs dont la puissance s'était manifestée d'une façon si formidable.

Après 1830, les vainqueurs de Juillet allèrent former en Afrique les bataillons de volontaires parisiens, et le brûlant climat de l'Algérie eut bientôt fait justice des vaillants jeunes hommes qu'on lui donnait en proie.

M. d'Hautpoul propose aujourd'hui d'organiser en chasseurs parisiens les débris de la garde mobile, et de les envoyer à la même destination que les volontaires parisiens de 1830. Mais, bien longtemps avant M. d'Hautpoul, le général Cavaignac s'était occupé de la suppression de l'élément révolutionnaire, et, en sa qualité d'Africain, il avait naturellement songé à cette terre providentielle qui prélève, en deux années, une dîme de vingt-cinq pour cent sur chaque régiment qui arrive!

De là le décret du 19 septembre 1848, sur la colonisation de l'Algérie.

Citons le rapport fait sur l'état des colonies, par la commission de l'Assemblée législative :

« La nécessité fut le motif et le point de départ des colonies agricoles. On ne les fit pas en vue d'elles-mêmes, Paris comptait alors (septembre 1848), dans ses divers corps d'états, une foule d'ouvriers déclassés par les événements, et sur qui la misère pesait comme une mauvaise conseillère. »

Voilà qui est explicite. Les ateliers nationaux de M. Marie avaient fourni de cruels résultats ; il s'agissait, par une transportation volontaire, d'établir l'atelier national en Algérie. On reconnaît la pensée qui faisait dire plus tard à M. Dufaure, plaidant *en faveur* des séquestrés de Belle-

Isle, *que la transportation était préférable à une liberté fatale, et qu'il valait mieux* CONTENIR *les insurgés en Algérie que de les laisser dans les rues de Paris sans ouvrage.*

La colonisation de M. Cavaignac coûtait un peu plus cher, il est vrai, que les ateliers nationaux de M. Marie; la transportation de 4,500 familles a déjà nécessité une dépense de 25 millions; mais l'utilité contre-révolutionnaire du résultat empêchait qu'on n'y regardât de trop près.,..

Tout se fit en grande pompe dans cette comédie, habilement préparée. Les colons partirent au son de la musique militaire, accompagnés de force harangues, bénédictions épiscopales, distributions de drapeaux. L'embarquement fut une fête.

Dès que les convois furent dans la rade d'Alger, la scène changea subitement. De la comédie, l'on passa au drame. Il faut lire dans le rapport de la commission d'enquête l'histoire lamentable de toutes les tribulations par lesquelles durent passer les malheureux transportés.

Le gouvernement, fidèle à son plan, s'était fort peu occupé d'envoyer des agriculteurs dans les colonies agricoles. Parmi les 1,2000 émigrants, à peine comptait-on quelques centaines de cultivateurs. Le reste se composait d'ouvriers d'art, bijoutiers, tailleurs, graveurs, etc., qui allaient changer de profession, de régime, d'habitudes, et livrer au rude apprentissage des champs des constitutions énervées par un travail sédentaire. De plus, par l'incurie des commissions d'examen, l'expédition regorgeait d'enfants, de femmes, de vieillards, de sorte que l'on manquait tout d'abord de bras valides.

Les colons improvisés débarquent et ne trouvent rien de prêt pour les recevoir. On est réduit à les loger sous la tente, puis dans de grandes baraques communes où les familles sont parquées comme dans une écurie et séparées les unes des autres par des cloisons à hauteur d'homme. M. Louis Raybaud, le ridicule auteur de *Jérôme Paturot*, rapporteur de la commission, appelle facétieusement les baraques algériennes une application des doctrines communistes, et il s'étonne fort que les colons n'aient pas trouvé de leur goût ce système de parquement à la manière des bestiaux.

Beaucoup de citoyens, cependant, n'ont pas encore d'autre habitation. Sur les 4,502 maisons nécessaires pour loger la colonie, 2,157 seulement étaient, lors du passage de la commission, exécutées ou en voie d'exécution.

Le moment du départ avait été mal choisi. Les colons arrivèrent trop tard pour commencer les grands travaux agricoles. Une année fut ainsi perdue, pendant laquelle la plupart durent vivre uniquement des rations bien insuffisantes que délivrait l'administration.

Conduits sur les emplacements des villages, les colons rencontrèrent de nouvelles déceptions. Partout éclataient les preuves du plus inconcevable désordre. Ici le bois manquait; là, c'était l'eau pour les arrosements. Ici le terrain n'était qu'un sable aride; là, s'étendait une lande indéfrichable, couverte de palmiers nains, dont l'extirpation aurait coûté 400 journées de travail, ou 1,000 à 1,200 francs par hectare, juste le prix d'un fonds en plein rapport dans l'une de nos bonnes provinces de France. Souvent les villages étaient situés hors de toutes les voies de communication; il y en eut qui se trouvèrent placés à 40 kilomètres du seul marché qui s'offrît à l'écoulement de leurs produits. Ailleurs, c'étaient des positions malsaines où la maladie décimait les nouveaux arrivants. Dans un village, sur 460 habitants, 450, dans une seule saison, furent obligés d'entrer à l'hôpital.

A la tête de chaque colonie se trouvait un de ces pachas militaires qui croissent et se développent en Afrique comme sur une terre de bénédiction. C'était une espèce de commandeur pesant sur des esclaves blancs de tout le poids d'une autorité sans contrôle. La commission n'est pas suspecte de partialité en faveur des colons; voici comment elle apprécie la situation faite au directeur colonial : « Le régime actuel avec son caractère exorbitant confère au directeur des droits si étendus, des attributions si vastes; il a des allures si absolues, si militaires, qu'on ne peut envisager sans inquiétude les écueils dont il est environné. Un officier chargé de la direction d'un centre agricole en est à la fois le chef politique administratif et judiciaire. Sa magistrature embrasse et résume tout. D'une main, il tient les actes de l'état civil, de l'autre, il frappe les délits de l'amende et de la prison. Il est en outre le dispensateur des subventions et concessions de toute espèce que le gouvernement accorde aux émigrants; il dispose des maisons, assigne les lots, livre les instruments de travail, règle l'usage et la répartition du cheptel; permet ou interdit l'usage de certaines industries. Cette population attend de lui la vie et le mouvement. A-t-elle besoin de quelques avances en nature, chaussures, vêtements, linge de corps? il peut, à son gré, accorder ou refuser; son appréciation est souveraine... Parfois même il remplit des devoirs plus délicats et devient le gérant et le mandataire de ses administrés. Tel est le cas pour les récoltes faites en commun. C'est lui qui en détermine l'emploi ou qui en opère la vente; c'est lui qui en distribue le profit, s'il y a lieu, entre les membres de la communauté (1).

Les journaux algériens nous ont apporté souvent de curieuses révélations sur les résultats de cette organisation despotique. La loi du 19 sep

(1) Rapport, page 11.

tembre en limitait la durée, et l'article 7 disposait formellement que dans le délai d'un an, ou plus tôt s'il était possible, les colonies agricoles seraient assimilées pour le régime municipal et judiciaire aux communes des territoires civils. La commission d'enquête, tout en reconnaissant en principe le droit qu'ont les colonies de s'affranchir de la dictature militaire, conclut au maintien de la situation actuelle, attendu que les colons ne sont pas encore assez mûrs pour les institutions civiles.

La commission est parfaitement logique. Il s'agit de *contenir* en Algérie des groupes d'ouvriers « recueillis dans le foyer le plus actif des rêveries « sociales et parmi les classes qui se payent le plus aisément de ces déplo- « rables aberrations (1). » Quoi de mieux pour cela que de les laisser sous la main de fer de ces prétoriens d'Afrique, qui dès l'arrivée des colons « mirent une sorte de point d'honneur à les comprimer et à les réduire (2). Dans ce système, il n'y a point de responsabilité, point de réclamations, point de scandale à redouter. Les chefs laissent agir leurs subordonnés, « et ce n'est pas un sujet d'étonnement pour ceux qui connaissent les allures et les habitudes de l'esprit de corps (3). »

L'histoire nous apprend quelles furent dans tous les temps les conséquences d'un pareil régime. L'esclave cherche à s'isoler de la domination du maître, il fuit tout ce qui peut resserrer sa chaîne. Le colon ne veut pas de cette récolte en commun dont le directeur aurait la disposition arbitraire et sans contrôle ; il se soustrait à des corvées réparties d'après le bon plaisir. Le peu que la loi lui accorde en propre, il cherche à le garantir d'une intervention toujours suspecte. Mais arrêté dans son expansion extérieure, le colon garde au fond du cœur ses convictions intactes. Au jour de l'élection, c'est un nom socialiste que porte son bulletin de vote, et l'Algérie envoie Emile Barrault siéger à l'Assemblée législative.

Permis, après cela, à l'auteur de *Jérôme Paturot* de plaisanter tout à son aise sur l'inanité des doctrines sociales lorsqu'elles passent de la théorie dans la pratique ; permis à je ne sais plus quel écrivain d'aller avec la même bonne foi montrer longuement dans un journal les colonies agricoles de l'Algérie comme le spécimen de la colonisation par l'Etat, et en tirer un formidable argument contre l'intervention de l'Etat dans les choses de ce monde. Au-dessus des hommes aveuglés par la passion et la rage, il y a le Peuple qui juge les faits d'un coup d'œil sûr, et grâce au suffrage universel, le Peuple aujourd'hui est souverain. A ceux qui l'oublient, il saura le rappeler !

(1) Rapport, page 7.
(2) Id., page 12.
(3) Id., page 12

LE NAPOLÉON.

Un nouveau journal nous arrive par le courrier de France. Il s'intitule *le Napoléon* et porte en tête une vignette représentant l'arc de triomphe de l'Etoile. Ses bureaux sont situés rue de Matignon, à deux pas de l'Elysée national !

S'il faut en croire une feuille légitimiste, le rédacteur en chef du *Napoléon* ne serait autre que l'hôte même du palais de la Présidence, mécontent de ne trouver nulle part un interprète assez fidèle de ses vastes pensées.

Ainsi donc le curieux panégyrique de la première année de la présidence, qui sert de premier-Paris au nouveau journal, serait l'œuvre assez peu modeste de M. Louis-Napoléon.

Ce serait M. Louis-Napoléon qui, dans un article très-virulent à l'adresse de tout ce qui n'est pas bonapartiste, terminerait par ces mots significatifs : « Les actes des républicains appelleraient une restauration monarchique quelconque..... leur conduite décidera du choix que fera le président de la République, entre le rôle de Bonaparte et celui de Washington. »

Ce serait M. Louis Napoléon qui dirait dans le numéro d'aujourd'hui : « Le président est bien modeste de se réduire, pour sauver la société, à la part légitime qui lui revient dans l'exécution rigoureuse de la constitution la plus démocratique qui ait jamais existé. Turgot, cet esprit si libéral, était plus exigeant : il voulait cinq ans de despotisme pour fonder la liberté. »

Ce serait M. Napoléon qui déclarerait encore que c'est par fidélité à sa parole et non faute d'éléments de succès, qu'il n'a pas voulu profiter des *occasions* qui se présentaient le 20 décembre, le 29 janvier, le 13 juin; ce serait lui-même qui nous révélerait les desseins conçus par certains hommes pendant ces journées orageuses.

A prêter à M. le président de la République ce langage bouffon et ridicule, il y a plus que de l'invraisemblance, et pour prendre la chose au sérieux, nous attendrons que le journal légitimiste veuille bien s'expliquer d'une manière plus catégorique.

Quoi qu'il en soit, le *Napoléon* n'a point toute sa rédaction à l'Élysée. La rue de Jérusalem a dû fournir des collaborateurs, et certains entrefilets nous donnent une idée assez piquante de l'emploi de la presse tel qu'on l'entend chez M. Carlier.

Choisissons au hasard.

On lit, page 5 : des individus, « *qu'on croit être socialistes*, ont coupé récemment vingt ou vingt-cinq câbles des carrières situées dans les communes de Châtillon. On a prescrit une enquête dans le but de découvrir les méfaits qui ont eu pour résultat de priver momentanément d'ouvrage un grand nombre de carriers. »

Voulez-vous savoir le mot de l'énigme, le voici. Il y a près de Châtillon un petit établissement socialiste dont l'existence tourmente beaucoup M. Carlier, qui l'a déjà persécuté de mille manières. Par cette note, très-perfidement rédigée, voudrait-on ameuter contre les paisibles habitants de la colonie naissante tous les paysans d'alentour, en faisant supposer que les socialistes de Châtillon pourraient bien être les auteurs de la dévastation dont parle le journal?

Si telle est la grande politique de l'Élysée, si le *Napoléon* est réellement, comme il l'assure, l'expression de la pensée intime, l'idée qu'il nous en donne est assez... triste.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR.

Les associations ouvrières se sont concilié tout d'abord les sympathies du Peuple, qui voit en elles les germes d'une future rénovation sociale. Leur route est tracée ; elles y marchent avec indépendance, peu soucieuses en général de se placer sous la férule tyrannique des hommes qui se sont constitués les régents de la démocratie.

De là bien des haines, et la réaction, après avoir épuisé son arsenal de calomnies, a trouvé d'inattendus auxiliaires dans un journal qui ne peut pardonner aux associations de n'avoir pas cru à l'infaillibilité de la défunte Banque du Peuple.

Le bon sens public a levé des masques qu'on aurait bien voulu garder, et le journal dont nous parlons en a été pour la honte d'avoir fait sans résultat une mauvaise action.

Le serpent s'usera contre la lime. Avec ou sans la permission du citoyen Proudhon, les associations poursuivront leur marche, parce que le mouvement social qui leur donna naissance est doué d'une force d'expansion irrésistible. Leur développement est fatal comme leur origine, comme les obstacles mêmes qu'elles ont à vaincre.

Les associations ouvrières ont été organisées pour répondre à ce cri de guerre du Socialisme : Plus d'exploitation de l'homme par l'homme.

Comme toutes les innovations sociales, elles ont rencontré sur leur chemin les défenseurs du vieil ordre de choses. Il leur a fallu lutter et contre la haine de la bourgeoisie et contre l'ignorance même des travailleurs. Il en est résulté des imperfections, des fautes inséparables d'un

premier début, mais qui, de jour en jour, l'expérience aidant, doivent tendre à disparaître.

Tous ceux qui ont suivi de près la formation des associations ouvrières savent tous les obstacles qu'il a fallu vaincre pour fonder les premiers établissements ; ils savent combien est encore aujourd'hui vive et périlleuse la lutte entre l'association et l'industrie privée qui l'étreint et l'enlace de toutes parts.

Les associations débutent avec une mise de fonds insignifiante. Il leur faut payer les salaires, le loyer, les frais d'installation et d'appropriation du local, le matériel, les approvisionnements ; il leur faut créer un fonds de roulement et ménager, s'il se peut, quelques sommes pour l'agrandissement ou l'ouverture de succursales jugées nécessaires. Voilà des dépenses fort considérables et qui ont pesé lourdement sur le début des associations, leur amortissement devant être prélevé sur le prix de revient des produits livrés aux consommateurs.

D'autre part, par leur destination même, les associations se privent de ressources largement exploitées par la spéculation privée. Les fraudes, les falsifications, la vente à faux poids, le travail au rabais, le travail des prisons et des couvents, l'achat des marchandises au-dessous du cours en profitant de la misère d'autrui, telles sont les armes que la concurrence met aux mains de ses défenseurs coalisés contre un principe nouveau. Pour résister efficacement, il faut que les associations puissent se compléter, se fortifier par la solidarisation, l'échange mutuel des produits, la création de syndicats pour l'achat en commun des matières premières. Tout cela ne se fera que progressivement, et pas à pas, pour ainsi dire.

C'est déjà beaucoup que les associations puissent se maintenir, et c'est une bien grande preuve de leur vitalité que le petit nombre de celles qui ont succombé devant l'ennemi. Et si l'on cherche l'origine de ces chutes exceptionnelles, on la trouvera, la plupart du temps, dans l'inexpérience des associés ou dans le désordre anarchique qu'entraîne toujours une organisation vicieuse. Dans l'association, tout est nouveau, tout est à expérimenter ; avant qu'on ait établi les formules définitives propres aux différentes professions, il y aura sans doute quelques mécomptes et des accidents à déplorer.

Cela est la conséquence nécessaire de la situation qui est faite aux associations ; non-seulement elles sont livrées à leurs propres forces, mais encore elles ont contre elles toutes les forces coalisées d'une civilisation encore puissante. Nous sommes dans une époque de transition. Il s'agit de passer sans secousse, s'il est possible, d'un ordre vicieux à un ordre meilleur. Entre les hommes du vieux monde et ceux de la nouvelle société, il y a en même temps un antagonisme et un contact, et des rela-

tions de tous les jours. De là des formules transitoires, expression de l'état même de la société. Les associations, dans leurs actes, stipuleront des bénéfices à partager, en même temps qu'elles y inscriront la création d'un fonds social, l'échange des produits, le crédit gratuit aux associations, la formation d'une caisse commune de solidarité.

Ouvertes à tous, en principe, il est évident que, dans la pratique, l'exiguïté de leurs ressources, le cercle étroit de leur clientèle les forcent à ne s'étendre qu'avec une extrême prudence, et à veiller avant tout à la conservation d'un établissement sur le succès duquel reposent de si chères espérances. Ceux qui se servent des grands mots de monopoles, de jurandes, de maîtrises, savent très-bien qu'ils ne font que répéter le langage des réactionnaires et s'associer à des calomnies qui n'ont même plus le mérite de la nouveauté. Aussi, quand il s'agit de diffamer les associations, passent-ils la plume à quelque sosie moins délicat.

CORRESPONDANCE.

Dans un article intitulé : *A bas les masques*, le journal *la Voix du Peuple*, sur la foi d'un seul individu et sans autre information, a lancé contre l'association fraternelle des tailleurs une série d'accusations diffamatoires. Les tailleurs ont immédiatement répondu par une lettre qu'après beaucoup de tergiversations la *Voix du Peuple* n'a pas jugé à propos d'insérer, se contentant d'en donner une analyse fort incomplète. Nous la reproduisons en entier, parce qu'il faut une réponse nette et péremptoire à des calomnies que les feuilles réactionnaires ont reproduites avec avidité. Cette lettre est signée par les travailleurs actuellement occupés dans les ateliers de l'association.

Au rédacteur de la Voix du Peuple.

Sous ce titre : *A bas les masques*, vous publiez, dans votre numéro du 4 janvier, un article où, sur des renseignements erronés, vous attaquez l'association des ouvriers tailleurs de Clichy. Les faits que vous avancez sont complétement inexacts, et cet article, comme la plupart de ceux que vous produisez actuellement, met en jubilation les journaux réactionnaires. Nous venons donner quelques détails, non pour justifier l'association, elle n'en a pas besoin, mais pour démontrer aux démocrates la perfidie de votre accusation.

Passons à vos assertions :

Les grenades brodées pour les tuniques de la garde nationale n'ont pas été adjugées *à très-bas prix*, comme vous le dites. D'abord, qui dit *adjudication* suppose concurrence entre les soumissionnaires, publicité donnée pour profiter de la concurrence.

Rien de tout cela n'a eu lieu.

Il s'est présenté tout simplement une personne qui était à la tête d'un grand nombre d'ouvrières brodeuses *sans travail*, qui a fait un prix qu'on a immédiatement accepté. Il s'agissait de donner du travail aux ouvrières, nous l'avons fait de suite, sans hésiter un seul instant.

Vous dites : *à très-bas prix*, et cependant, peu de jours après, les brodeurs, ayant appris nos besoins, se présentèrent en grand nombre et nous offrirent de faire des grenades à deux tiers de moins que le prix arrêté avec les brodeuses; nous n'avons pas voulu profiter des propositions avantageuses qui nous étaient faites. Voilà l'adjudication à très-bas prix, voilà comment les FRÈRES tailleurs ont cherché le bon marché, sans *s'inquiéter* si leurs SŒURS les brodeuses ne verraient pas leurs salaires diminuer.

Vous dites encore : les boutons de la garde mobile n'ont point été *donnés* aux boutonniers associés, parce qu'ils n'ont pu soumissionner à aussi *bas prix* que les *capitalistes*. Ici, s'il n'y a pas mauvaise foi, il y a au moins ignorance complète des faits. Si les boutons de la garde mobile n'ont pas été donnés aux *boutonniers associés*, il y avait une bonne raison pour cela, c'est que lors de la commande qui nous a été faite des tuniques de la garde mobile, nous étions en mars 1848 ; il n'existait pas alors d'*association de boutonniers*. Nous aurions donc été fort en peine de spéculer sur eux. Le logicien de la *Voix du Peuple* qui a écrit l'article si malveillant, et qui est très-fort, est bien capable de prouver que ce qui n'existe pas existe, par cela même qu'il n'existe pas, et que, par conséquent, la spéculation ou exploitation a eu lieu. Une seule personne avait le modèle donné par l'intendance, nous avons bien été obligé de l'accepter. Il n'y avait pas de concurrents, il n'y a donc pas eu de soumissions. Nous n'avions pas même de choix à faire. Voilà comment nous avons *appelé les capitalistes* pour obtenir des *soumissions* à bas prix.

Plus tard, en octobre de la même année, l'intendant de la garde mobile mit en adjudication, *au rabais*, différentes commandes; l'association ne put en obtenir aucune; seulement quelques-uns de ses membres, qui étaient munis d'une patente particulière, ont obtenu quelques lots de capotes à confectionnner. Alors les ouvriers boutonniers, qui *venaient* de s'associer, ont *fourni* autant de boutons qu'ils ont *pu en faire*. Mais comme ils ne pouvaient pas suffire à tous les besoins, et qu'il fallait livrer les capotes dans un délai très court, on a été forcé de s'adresser à des patrons, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on le fit.

Il est vrai que par le traité fait avec elle, la ville de Paris nous allouait 3 fr. par pantalon, et que nous ne donnions que 2 fr. pour la confection de ces pantalons aux ouvrières travaillant en dehors de l'association; mais la *Voix du Peuple n'oublie fraternellement* qu'une chose, c'est que ce traité, en nous accordant 3 fr. par pantalon, nous imposait la charge de *toutes les fournitures*. De sorte que si nous avions donné 3 fr. pour la *confection*, nous le demandons aux logiciens de la *Voix du Peuple*, où aurions-nous pris l'argent pour les *fournitures*, la *coupe* et les *frais généraux*?

Eh bien! veut-on savoir toute la vérité? la voici : A ce moment où tant d'ouvrières étaient sans ouvrage, nous avons accepté indistinctement

toutes celles qui se présentaient à Clichy pour demander du travail, ou qui nous étaient envoyées par les mairies des douze arrondissements. Il s'agissait pour elles de vivre; notre devoir était tout tracé. Cependant il y en avait qui étaient incapables de faire des pantalons, sans aucune connaissance même de cette confection; il nous fallait souvent tout défaire, et les *associés exploitants* étaient obligés de recommencer l'ouvrage; les membres de la commission de vérification nommée par le maire de Paris l'attesteront. Cependant, les ouvrières inhabiles n'en touchaient pas moins 2 fr. Voilà notre monstrueuse exploitation, notre spéculation!

Quant à la retenue faite pour les *frais généraux* sur les tuniques confectionnées par les ouvriers *non associés*, si des ouvriers ont travaillé sans *être associés*, c'est qu'ils l'ont bien *voulu*; les ateliers de Clichy étaient ouverts à tous ceux qui s'y présentaient pour travailler. Ils ont mieux aimé travailler chez eux, disposer de leur temps à leur genre, et sans doute ils espéraient gagner ainsi davantage que les ouvriers associés; cela était conforme à la *liberté*. Il y avait à Clichy, vous ne l'ignorez pas, un personnel de 1,800 à 2,000 ouvriers, il fallait nécessairement un très-grand nombre d'employés pour la coupe, la distribution et la réception du travail, pour les écritures, les courses, et une foule d'emplois indispensables qu'il serait trop long d'énumérer. Les associés devaient-ils seuls supporter les frais généraux? En ne faisant pas de retenue, on aurait donc donné plus qu'on ne recevait. Est-ce ainsi que la *Voix du Peuple* entend la mutualité, la solidarité, l'échange, la fraternité? Nous ne voulions pas perdre, parce que nous n'aurions pas pu payer, et que la prodigalité ne convient pas aux associations d'ouvriers. Dans le système de *la liberté illimitée*, il y a peut-être des moyens de gagner, tout en perdant; nous ne les connaissons pas ni n'avons envie de les connaître.

Vous dites aussi que lorsque la ville de Paris rompit son marché, on engagea les ouvriers jeunes et valides à se *retirer* par suite de la baisse du travail afin de ne pas disloquer *le fonds social;* cela n'est pas vrai. La commission a réuni, à cette époque, tous les associés et leur a dit: La ville de Paris a rompu le marché que nous avions contracté avec elle, il n'y a plus de travail, mais comme la ville nous doit une somme d'argent provenant des retenues qu'elle a faites sur le montant de chacune de nos livraisons, ceux qui voudront laisser leur part de cette somme pour former un capital social, afin de se procurer du travail pour continuer l'association, devront se faire inscrire, et à ceux qui ne voudront plus concourir à l'œuvre, il leur sera donné leur part de bénéfices, qui n'étaient, vous le dites très-bien, et c'est la seule vérité qu'il y eût dans votre article, qu'une retenue opérée sur le prix de la journée pour créer un fonds social. Un grand nombre d'ouvriers ont préféré quitter l'association, vu le manque de travail, et retirer la part qui leur revenait. Voilà comment nous avons agi; tout le monde a été libre de se retirer ou de rester.

La *Voix du Peuple* dit que nous avons traité en mercenaires et salariés

les ouvrières et ouvriers en dehors de l'association, et que nous ne leur avons donné que le prix convenu pour les travaux exécutés et que nous avons gardé l'indemnité.

Mais pour appeler tous ceux qui avaient travaillé au dehors à participer dans le partage de la retenue des salaires ou bénéfices et de l'indemnité, il aurait fallu, il nous semble au moins, en bonne justice, que ces ouvriers du dehors *consentissent* à rapporter leur part dans toutes les *pertes* d'abord, et à *apporter* à la *masse sociale* tout ce qu'ils avaient reçu au-delà de 2 fr. par jour, et d'un autre côté rien n'aurait justifié si leurs journées avaient été exclusivement employées au profit de l'association, car beaucoup travaillaient en même temps pour des patrons, *ils étaient libres.*

Maintenant M. le rédacteur de la *Voix du Peuple*, qui est si bien informé, veut-il savoir comment l'association s'est continuée ?

Nous allons le lui dire :

Parmi le grand nombre d'ouvriers qui sont restés fidèles au principe d'association et n'ont pas voulu prendre leur part, une vingtaine seulement étaient occupés avec le travail particulier qu'on a pu se procurer après la rupture du marché avec la ville. Eh bien ! ces quelques hommes, tous ouvriers capables, se sont imposé les plus dures privations et ont cru de leur devoir de laisser à la caisse commune le produit *integral* de leur travail. Ce dévouement leur a procuré le bonheur de pouvoir fonder une cuisine dans le local même de l'association, où plus de 500 hommes privés de travail ont vécu plusieurs mois à raison de 50 cent. par jour.

Est-ce là de l'égoïsme, de l'exploitation, les ouvriers associés comprennent-ils le dévouement ?

Vous daignez nous donner des conseils. Eh bien ! nous répondons que nous n'avons pas attendu votre avis *bien tardif* pour des gens si dévoués à l'humanité, pour vendre nos produits au *prix de revient.* Nous entendons aussi par prix *de revient* les salaires, l'amortissement, le renouvellement des instruments de travail, le loyer, mais c'est là tout, et nous négligeons votre *etc.*, qui donne une latitude illimitée à bien *des choses.*

Veut-on savoir comment nous entendons la solidarité, l'exploitation? Quand nous avons pris possession du local que nous occupons maintenant, rue du Faubourg-Saint-Denis, 25, les murs étaient entièrement nus: qui avons-nous appelé pour faire les travaux nécessaires? des capitalistes, n'est-ce pas ? Voyez plutôt : nous avons fait travailler l'association des ouvriers ébénistes, celle des menuisiers, des peintres en bâtiments, des tapissiers, des poëliers-fumistes, des serruriers, lampistes, cartonniers, tourneurs en chaises, horlogers, etc., etc. Qu'on demande à ces associations si nous avons seulement marchandé leurs travaux.

Veut-on savoir comment nous pratiquons la fraternité et l'échange? Grâce aux sacrifices faits par les associés et à nos privations, nous avons pu ouvrir un crédit aux autres associations, et nous recevons en payement tous les *produits* dont nous pouvons faire *l'emploi.* C'est là de la banque d'échange, et de la bonne, ou nous n'y comprenons rien.

" Vous avez bien raison de dire à *bas les masques*, il faut que l'on se *connaisse enfin*.

Veut-on savoir comment nous entendons la fraternité, la réciprocité?

Lors de la création du journal *le Peuple* nous avons été du nombre des premiers actionnaires, et lorsque l'on voulut créer la Banque du Peuple, nous n'avons pas été des derniers à donner notre concours, dévouement et argent. Que nous avez-vous donné en échange? Rien! rien! rien! Ah! nous oublions qu'en récompense de notre dévouement, du concours que nous vous avons donné, vous cherchez à nuire à l'association; que disons-nous? vous cherchez à la tuer.

Voilà votre fraternité!

Vous ne tendez depuis quelque temps qu'à jeter la division parmi les républicains, à la grande joie des ennemis de la République, qui applaudissent.

Voilà votre solidarité!

Vous cherchez à semer la discorde, vous commencez à récolter le mépris.

Nous n'avons pas voulu entrer dans la discussion des principes, nous laissons ce soin à de plus habiles; nous, nous avons voulu seulement repousser de toute la force que donne une juste indignation la malveillance que vous avez montrée à notre égard.

Les travailleurs de l'association,

Bailly. — Langlois. — Picat. — Collas. — Hermant. — Nicaud. — Malvy. — Bonnot. — Boulas. — Vialard. — A. Rouyer. — Franck. — Lestage. — Dupuis. — Grillo. — Rivière. — Hauszer. — Pijotat. — Roussin. — Baron. — Ninnermann. — Belbeder (Louis). — Champelou. — Corniot. — Legodin. — Schité. — Vimont. — Planque. — Darancey. — Wieslci. — P. Vrillard. — Bonnal. — Douchet. — A. Béranger. — Respaud. — Sabathier. — Dubreuil. — Doumergue (Louis). — Adinet. — Radigue. — Chabasse. — Schettler. — G. Robic. — Bouyet. — Léon. — Brives. — Chalon. — Mayet. — Marion. — Ph. Bérard. — Perré. — C. Lenoir. — Caunille. — Joly. — Fervacq. — S. Lefèvre — Adrien. — Lacombe. — Vanderbrunn.

MOUVEMENT POLITIQUE DU MOIS.

Allons, gobe-mouches de la démocratie, faut-il encore crier : Confiance? Toutes les espérances, toutes les illusions sont-elles bien mortes? Est-il bien sûr, à présent, qu'on ne doit plus compter sur des conversions par trop problématiques? Est-il assez clairement démontré que ceux qui ont le *pouvoir* de bien faire n'en ont pas du moins la *volonté?*

Aujourd'hui, grâce au ciel, il n'est plus permis à personne de s'abuser sur telles ou telles intentions. Le cri de guerre est parti de l'Elysée, et, sur toute la ligne, le ministère de l'action engage contre le Socialisme une furieuse attaque.

N'avez-vous pas entendu la voix du Pierre l'Hermite de cette nouvelle croisade : « Habitants de Paris, s'écrie le sieur Carlier, il s'agit aujourd'hui d'une ligue sociale contre le Socialisme ; c'est la cause de toutes les familles et de tous les intérêts... Vigilance et rigueur contre le Socialisme... C'est entre nous tous une assurance mutuelle ; nous avons donc droit de compter les uns sur les autres : comptez sur moi! »

Et puis voici l'avalanche des circulaires.

Circulaire du ministre de l'intérieur, enjoignant aux préfets, *devenus les premiers soldats de l'ordre*, de descendre hardiment dans l'arène politique ; de rallier des partisans autour du pouvoir, d'agir sur l'esprit public, de maintenir les fonctionnaires sous une active surveillance.

Circulaire du ministre des finances qui demande à ses subordonnés de lui faire connaître ceux des agents ministériels qui, *poussant l'oubli jusqu'à commettre une trahison véritable*, se seraient laissé infecter par les doctrines subversives du Socialisme.

Circulaire secrète de M. d'Hautpoul, adressée à la gendarmerie. Celle-ci est la plus curieuse et la plus édifiante. Elle transforme les gendarmes en mouchards, et les charge d'*observer d'une manière toute particulière les actes et les tendances des agents du gouvernement.* Les *observations* recueil

lies sur les différents fonctionnaires, préfets, maires, juges de paix, procureurs, magistrats, doivent être envoyés directement au ministre qui prétend nous ramener à cette bienheureuse époque où M. Moncey, inspecteur général des gendarmes de France, avait une police mieux faite que celle de M. Fouché.

Il y a encore la circulaire du citoyen garde des sceaux qui n'a pas encore été rendue publique, mais qui doit renfermer des choses passablement hasardées, pour qu'un si grand nombre de juges de paix aient cru devoir, en réponse, envoyer leur démission pure et simple. On peut en juger cependant par cette demande de renseignements qu'un juge de paix ami de l'ordre vient d'adresser à tous les maires de son canton : « Quels sont les partis qui divisent la commune, leurs forces respectives? sont-ils unis ou divisés? Leurs tendances, leurs moyens d'action ; leur attitude actuelle vis-à-vis du gouvernement, leurs démarches ou leur inaction? » Indications fort nécessaires, sans doute, pour l'établissement du nouveau système de vote à la commune!

Le directeur des postes n'a pas manqué de faire la circulaire de rigueur, et il n'est pas un agent supérieur du gouvernement qui n'ait cru devoir, en ce moment de crise, ranimer la diligence et le zèle de ses subordonnés.

On dit même qu'il est très-sérieusement question d'un plan d'organisation militaire qui embrasserait les cantonniers, les facteurs ruraux, les gardes champêtres, et formerait une sorte d'armée administrative à la complète dévotion du gouvernement.

A ces excitations venues des ministères devait nécessairement répondre une recrudescence de rigueur contre le Socialisme. Partout les parquets se sont mis en campagne; depuis deux mois on n'entend parler que de journaux poursuivis, de brochures saisies, de citoyens arbitrairement arrêtés, de perquisitions et de visites domiciliaires. De leur côté, les préfets travaillent et les destitutions frappent impitoyablement tout fonctionnaire suspect de professer des opinions républicaines.

C'est surtout dans les départements soumis à l'état de siége, que le ministère de M. Louis Bonaparte taille largement la besogne. On a installé à Lyon, en qualité de commissaire extraordinaire, un certain M. Lacoste, ou de Lacoste, qui est légitimiste renforcé, que seconde merveilleusement, dans ses opérations dictatoriales, M. Gemeau, commandant de la 6e division militaire. Ces deux citoyens ont entrepris en collaboration l'extinction du Socialisme. En conséquence, ils ont supprimé tous les journaux démocratiques de la 6e division, interdit tous les almanachs démocratiques, y compris celui des *Proscrits* et celui du *Nouveau Monde*, défendu tous les journaux socialistes de Paris, en y comprenant toujours le *Nouveau Monde*.

Voilà je ne sais combien de fois qu'on réclame à l'Assemblée la cessation d'un état de siége qui n'a pas la raison d'être. Allons donc! Il s'agit

bien de cela ! Ce qu'il faut, c'est étendre le plus qu'il est possible des dispositions qui devraient être appliquées à tout le territoire, si l'on en croyait les ministres, et l'on se propose à faire entrer dans la 6e division le département de Saône-et-Loire, qui a le malheur d'avoir six représentants à nommer et qu'il est utile de comprimer pendant la période électorale. Plus tard, on verra s'il n'y aurait pas moyen de légiférer quelque régime exceptionnel qui assurât à jamais le triomphe de l'ordre dans ces provinces infectées de venin socialiste.

En attendant, les commis du président responsable ont découvert un nouvel aliment pour leur dévorante activité. Aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus nier la conquête des campagnes par le Socialisme, les royalistes attribuent ce résultat aux efforts des instituteurs, gangrenés, eux aussi, par les doctrines subversives. Pour réparer cette nouvelle brèche faite à l'édifice social, M. Parrieu, l'ex-clubiste d'Aurillac, se hâte de présenter une loi sur les instituteurs, loi d'amour s'il en fût, puisqu'elle a pour objet d'*assurer la liberté et l'indépendance* des instituteurs, *en les soustrayant aux funestes influences qui les entourent.* Sommé de prononcer la mise en état de siége de l'instruction primaire, la majorité éprouve quelque répugnance à livrer au pouvoir cette dictature suprême. Mais comme le proclame l'honorable rapporteur, M. le comte Beugnot, il faut comprimer enfin ces fonctionnaires récalcitrants qui, placés au dernier échelon de l'échelle hiérarchique, ont osé croire à l'amélioration de leur sort infime. Certaines gens ne peuvent oublier d'ailleurs qu'au jour des élections un simple instituteur a pris le pas sur le président quasi-éternel de toutes les assemblées parlementaires. On vote, et, de par la majorité, il est décrété que les instituteurs seront placés sous la surveillance des préfets et qu'ils pourront être suspendus ou révoqués à discrétion, privés de leur traitement et en même temps de tous leurs moyens d'existence, puisqu'il est interdit à l'instituteur révoqué d'ouvrir une école privée, soit dans sa commune, soit dans les communes limitrophes.

Réactionnaires, soyez satisfaits, vos affaires vont bien, et c'est à peine si nous pouvons enregistrer les faciles triomphes que vous vous décernez chaque jour dans la salle de l'ex-palais Bourbon. Le système est à son apogée ; la rente monte avec frénésie ; les agioteurs roulent sur l'or et sont réduits à solliciter une de ces baisses habilement prévues qui triplent la somme de leurs bénéfices. Les beaux jours des chemins de fer sont revenus. Avec les 110 millions de l'impôt des boissons rétabli, il y a de quoi répondre généreusement aux exigences des spéculateurs.

Eh bien, cependant, toute cette apparence de force et de grandeur en cache que la faiblesse et une crainte qui s'exhale en fureurs inutiles. Traqué, proscrit, mis au ban de la civilisation, le Socialisme regarde d'un air dédaigneux ses prétendus vainqueurs. Jamais il n'eut davantage le sentiment de sa puissance ; jamais il ne se vit plus près de ses hautes destinées.

C'est que, par une loi immuable, la réaction est égale à l'action.

La haute cour condamne les accusés de Versailles. Trente fois consulté, le jury du pays rend contre leurs prétendus complices trente verdicts d'absolution.

On destitue les maires suspects de Socialisme ; les conseillers municipaux donnent leur démission en masse et sont rappelés au conseil par le suffrage unanime de leurs concitoyens.

En présence des vexations sans nombre auxquelles les préfets soumettent le colportage, des tribunaux imposent courageusement des limites à l'arbitraire administratif.

Un organe du Socialisme, le journal *le Temps*, succombe sous des poursuites multipliées. La *Liberté* relève son héritage et jette au loin les guenilles du drapeau bonapartiste. Il n'est pas jusqu'au *National* et au *Siècle* qui ne viennent apporter leur adhésion aux doctrines sociales. Et pour donner quelques chances à une candidature devenue banale, il faut que l'ex-président de la Constituante, l'ex-confident de M. Cavaignac, M. Marrast enfin, se déclare socialiste par une lettre publique.

La ligne suivie par le parti réactionnaire indique au parti socialiste la conduite qu'il lui convient de tenir en ce moment de crise.

Nos antagonistes serrent leurs rangs : serrons les nôtres. L'isolement aujourd'hui n'est plus permis ; les élections qui vont avoir lieu fourniront à notre parti l'occasion de se compter et de se reconnaître. Placés sur le terrain de la légalité, forts de notre droit, forts de notre nombre, défendons pied à pied ce terrain de la Constitution que les royalistes ont choisi pour le champ de bataille. Que les représentants de la presse se réunissent et se concertent, qu'ils déterminent les procédés légaux à suivre dans la lutte contre l'arbitraire ; que les citoyens lésés dans leurs intérêts par l'abusive interprétation des décrets sur le colportage poursuivent en commun devant le tribunal suprême l'explication définitive de la loi. Que les instituteurs désignés d'avance aux coups du pouvoir évitent, par une démission en masse, la suspension et la révocation qui les menacent, qu'ils ouvrent partout des écoles privées, et que les bons citoyens leur prêtent un dévoué concours.

Voici qu'on parle encore d'un coup d'État. Les journaux nous apportent chaque jour les nouvelles les plus extraordinaires. Des paroles d'une nature fort alarmante attribuées à des membres du cabinet circulent de bouche en bouche et n'ont pas encore reçu de démenti. Il semblait que le ridicule échec du projet de révision de la Constitution devant les conseils généraux devait nous garantir de nouvelles tentatives, et cependant le *Constitutionnel* rouvre la campagne et ramène, dans un manifeste d'une formidable longueur, la question de la présidence à vie

Attendons pacifiquement l'effet de cette prise d'armes qu'on nous promet toujours, sans jamais tenir parole, et qui, cette fois peut-être, n'a pour objet que d'amener la baisse désirée par les agioteurs. Laissons passer les saturnales de la réaction, et si parfois la patience commençait à nous échapper,

rappelons-nous ces fatidiques paroles que le citoyen Joly adressait à la majorité, dans l'une des dernières séances de l'Assemblée législative : « Aux prochaines élections vous verrez triompher ce que vous appelez les rouges, le Socialisme, qui viendra prendre sa place dans cette enceinte ; vous nous opprimez aujourd'hui, et alors que nous aurons la majorité, nous vous rendrons la peine du talion. Confinés dans les rangs de la minorité, nous ne pouvons que courber la tête ; mais quand nous serons majorité, si vous voulez nous combattre par la presse, nous ouvrirons votre arsenal, et nous y trouverons des lois contre la presse ; si c'est par le droit de réunion, nous trouverons des lois pour attaquer vos réunions. Vous n'aurez pas le droit de vous plaindre. »

Le gérant : Simonin.

Des délégués des corps d'état du bâtiment nous ont remis, vendredi dernier, une lettre renfermant des observations relatives à la manière dont notre ami Louis Blanc apprécie, dans son dernier numéro du *Nouveau Monde*, la pétition des corporations ouvrières. Nous nous sommes empressés de la faire parvenir à Londres, mais la réponse n'a pu nous arriver en temps utile, et nous nous trouvons obligés de remettre au prochain numéro l'insertion de la lettre et de la réponse. (*N. des Ed.*)

Le syndicat général des associations culinaires est définitivement constitué et fonctionne depuis le 17 janvier. Les quatorze associations dont les noms suivent ont pris part à la formation du comité. — Rue Simon-le-Franc, 19. — Rue du Temple, 55. — Rue du Cimetière-Saint-Nicolas, 19. — Rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 24. — Rue Phélipeaux, 17. — Rue de la Heaumerie, 5. — Faubourg du Temple, 58. — Rue du Bel-Air, 25, barrière de l'Etoile. — Rue Fontaine-Molière, 4. — Cour des Bleus, rue Saint-Denis, — Faubourg Saint-Denis, 25. — Chaussée du Maine, 56. — Rue Quincampoix, 62. — Rue des Canettes, 16.

Nous avons supprimé sur la liste que nous publions dans le présent numéro les noms de plusieurs associations sur lesquelles nous n'avons pas reçu des renseignements assez précis.

Nous accueillerons avec empressement les rectifications qui nous seront présentées. Elles seront reçues au bureau du journal, 102, rue Richelieu, tous les jeudis de deux à quatre heures.

LISTE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

Arçonniers, rue des Petits-Hôtels, 23.

Bandagistes et Orthopédistes, rue Saint-Denis, 358, passage du Ponceau, 21.

Billardiers, rue du Faubourg Saint-Denis, 24.

Blanchisseuses, rue Folie-Méricourt, 35.— Rue Croulebarbe. 27.

Bouchers, Grande-Rue, à la Chapelle-Saint-Denis, 68. — rue Saint-Martin, 170.

Boulangers, rue Vincent, à Belleville. — Rue de la Glacière, 52.

Boutonniers en métal, rue Fontaine-au-Roi, 20.

Bonnetiers, rue de la Vannerie, 47.

Brossiers, rue Saint-Denis, 256.

Charpentiers, boulevard Beaumarchais, 42.

Chaussonniers, rue Jean-l'Epine, 11.

Cloutiers, rue Château-Landon, 6 (faub. St-Martin).

Coiffeurs, rue Jean-Robert, 22, et rue Michel-le-Comte, 37.— Rue St-Denis, 278. — Rue Cadet, 2. — Rue Ménilmontant, 18. — Grande-Rue de la Chapelle, 69. — Rue Saint-Honoré, 188. — Rue de la Nation, 19, à Montmartre.— Rue Saint-Nicolas, 26, faubourg Saint-Antoine.

Compas (ouvriers en), rue Quincampoix, 29.

Cordonniers, place du Louvre, 26.— Rue St-Honoré, 22.— Rue du Faubourg-St-Denis, 15.— Rue de la Réal, 6. — La Famille, rue Rambuteau, 57.

Cordonniers et Corroyeurs, rue du Cadran, 23.

Corroyeurs, rue de la Terrasse, 40, à Monceaux. Dépôt, rue du Renard-Saint-Sauveur, 6.

Corsetières, rue Saint-Honoré, 145.

Couteliers, fabricants d'instruments de chirurgie, 6, place de l'Ecole-de-Médecine.

Cuisiniers, rue Simon-le-Franc, 19.— Barrière du Maine, 36. — Barrière Pigale, 36.— Barrière des Amandiers, 4.— Barrière des Trois-Couronnes, 34. — Rue des Fossés-St-Germain-l'Auxerrois.— Rue du Temple. — Rue des Poissonniers, 40, barrière Poissonnière. — Impasse des Couronnes, 6, à la Chapelle.— Chaussée Clignancourt, 30, à Montmartre. — Rue de Clamart, 6, à Châtillon. — Rue du Faubourg Saint-Denis, 23. — Rue du Temple, 28. Rue Dauphine, 44.

Dessinateurs sur étoffes, boulevard Poissonnière, 14.

Ébénistes, rue Charonne, 7 (cour St-Joseph).

Ebénistes en fauteuils, r. de Charonne, 7 (c. St-Joseph).

Écrivains-Autographes, rue Villedo, 15.

Ferblantiers, rue du Faubourg-Saint-Denis, 24.

Formiers, rue du Cadran, 12.

Graveurs, rue des Vieux-Augustins, 64.

Graveurs sur bois (assoc. fratern.), pour l'illustration typographique, quai Bourbon, 39 (île St-Louis).

Horlogers, rue de Berry, 8.

Imprimeurs-Typographes, rue de Seine, 36. — Rue Montmartre, 154. — Rue Gaillon, 34.

Imprimeurs-Lithographes, passage du Caire.

Libraires-Unis, Propagation des bons livres (ass. frat.), passage du Caire, 65.

Limes (ouvriers en), rue Phélipeaux, 27, passage de la Marmite; 1re succursale, rue Saint-Nicolas, 13, faubourg Saint-Antoine.

Lingères, rue de la Corderie-Saint-Honoré, 7. — Rue du Faubourg-St-Denis, 23. — Rue Richelieu, 44.

Lunetiers, rue Saint-Martin, 180, entrée rue Jean-Robert, 28.

Maçons et Tailleurs de pierre, r. Geoffroi-Lasnier, 11.

Marbriers, rue Fontaine-Saint-Georges, 46.

Mécaniciens, rue de Charonne, 74, faub. St-Antoine. — Rue des Ecluses-Saint-Martin.

Mégissiers, rue Saint-Hippolyte, 13 (faub. St-Marcel).

Menuisiers en batiment, rue de l'Ecole-de-Médecine, 109. — Rue Babylone, 47. — Rue Gessaint, à la Chapelle.

Œufs, Beurre, Fromages (assoc.), rue St-Honoré, 49.

Orfèvres, rue de Lancry, 11.

Passementiers, rue Neuve-Chabrol, 11.

Paveurs, rue de Chabrol, 16.

Peignes de corne et en écaille (ouvr. en), rue Bourg-l'Abbé, 37.

Peintres en Batiment, rue des Arcis, 8 et 52. — Rue Labruyère, 10. — Rue Paradis-Poissonnière, 40.

Pharmacie, droguerie, herboristerie, r. Constantine, 26. — Succursale, rue du Temple, 55.

Poeliers-Fumistes, rue Poultier, 8 (île Saint-Louis).

Potiers de terre, rue Copeau, 39.

Registres et papeterie (fabric. de), r. Montmorency, 1.

Rouennerie (blouses et pantalons de travail), rue du Faubourg-Saint-Antoine, 45.

Serruriers et Mécaniciens, rue du Grand-Hurleur, 5.

Scieurs a la Mécanique, siége de la Société, au Gond, près Angoulême; succursale, quai Valmy, 3 et 5.

Tailleurs, siége central, rue du Faub.-St-Denis, 23, au fond de la cour; 1re succursale, à Puteaux, rue St-Denis.

Tapissiers, rue Charonne, 7 (cour Saint-Joseph).

Teintures en soie, rue de la Calandre, 20.

Teneurs de livres, boulevard St-Ange, 8 (Chapelle).

Tourneurs en chaises, rue Amelot, 64.

Voitures (ouvr. en), rue de Lille, 8, à la Gr.-Villette.

Vins (marchands de), rue Jean-Robert, 8.— Rue de Poitou, 36. — Rue Saint-Victor, 118.

Chaque mois, le NOUVEAU MONDE publiera la liste des associations ouvrières de Paris et de la Province.

Pour éviter de donner place, dans nos colonnes, à des associations fondées en dehors des principes socialistes et dans un but déguisé d'exploitation de l'homme par l'homme, nous n'annoncerons que les sociétés ouvrières reconnues par le comité des délégués du Luxembourg.

En Vente, aux Bureaux du NOUVEAU MONDE, 102, rue Richelieu.

ALMANACH

DU

NOUVEAU MONDE

POUR 1850, SUIVI DE L'ALMANACH COMPLET DE 1793.

PRIX : 50 CENTIMES.

LISTE DES TRAVAUX INEDITS QUE RENFERME L'ALMANACH DU NOUVEAU MONDE :

Catéchisme des Socialistes, par LOUIS BLANC, *ex-représentant du Peuple, Proscrit.*
Révolution de Février. — Dernière Séance du Conseil général du département de la Seine, par LANDOLPHE, *représentant du Peuple, Proscrit.*
Le Travail, chant des ouvriers, par ÉTIENNE ARAGO, *ex-représentant du Peuple, Proscrit.*
Marche de la révolution dans l'histoire, par MARTIN BERNARD, *représentant du Peuple, Proscrit.*
Les Sapins, Chanson, par PIERRE DUPONT.
Les Vœux d'un Soldat, par RATTIER, sergent au 48[e] de ligne, *représentant du Peuple, Proscrit.*
Le Jésuitisme et le Socialisme, par PIERRE LEROUX, *représentant du Peuple.*
Le Fou, Fable, par PIERRE LACHAMBEAUDIE.
Les Etudiants de Paris en 1848, par A. WATRIPON, rédacteur de la *Révolution démocratique et sociale.*
De l'Impôt, par ALLYRE BUREAU, accusé du 13 juin
Les Ateliers nationaux de M. Marie, par LOUIS MÉNARD, *Proscrit.*
Les Comités électoraux du parti Socialiste en 1848, par BERJEAU, *Proscrit.*
Les Beaux-arts et la littérature du peuple, par ÉTIENNE ARAGO, *ex-représentant du Peuple, Proscrit.*
Un Convoi de Proscrits, par BARTHELEMY, *prosc.*
Les Proscrits, par GODEFROY CAVAIGNAC.
Les Paysans irlandais, par R.-H. HORNE.
Prédiction du temps, par FIÉVET, *typographe.*
Liste des Associations ouvrières.

LE CHANT DES TRANSPORTÉS

PAROLES ET MUSIQUE DE

PIERRE DUPONT.

PRIX : 10 CENTIMES.

Paris. — Imp. de Schneider, rue d'Erfurth, 1.